



# HORIZON PÊCHE

VIVRE ET REDÉCOUVRIR  
LA PÊCHE EN WALLONIE

CARTES D'IDENTITÉS HALIEUTIQUES

RÉGLEMENTATION DE PÊCHE

RAMPES DE MISE À L'EAU

ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

À VOIR / VISITER

MAGASINS DE PÊCHE ET DE NAUTISME

PATRIMOINE

CONTACTS

EDITION 2025

# HORIZON PÊCHE

[linktr.ee/horizonpeche](http://linktr.ee/horizonpeche)

Éditeur responsable:



## MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE

Rue Lucien Namêche, 10  
5000 Namur  
+32 (0)81 41 15 70  
info@maisondelapeche.be  
[www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be)

Mise en page:

OSIO STUDIO GRAPHIQUE  
[www.osio.be](http://www.osio.be)

Photos :

Le Pêcheur Belge,  
Maison Wallonne de la Pêche,  
Cédric Goossens

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit du présent ouvrage, est interdite sauf accord préalable de la Maison Wallonne de la Pêche ASBL.

## RESTEZ CONNECTÉ!

 /horizonpechewallonie

 /horizonpechewallonie

 /@HorizonPeche

## SERVICE DE LA PÊCHE

Avenue Prince de Liège 7  
5100 JAMBES  
0032 (0)81 33 59 00  
sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

## SOS ENVIRONNEMENT NATURE

1718 (pour les francophones)  
1719 (pour les germanophones).

## AVEC LE SOUTIEN DE:



et des fédérations halieutiques  
et piscicoles agréées

## SOMMAIRE:

Édito .....	3
1 Amblève .....	6
2 Dendre .....	12
3 Dyle-Gette .....	18
4 Escault-Lys .....	24
5 Haine .....	30
6 Lesse .....	36
7 Meuse Amont .....	42
8 Meuse Aval .....	48
9 Moselle .....	54
10 Oise .....	58
11 Ourthe .....	62
12 Sambre .....	68
13 Semois-Chiers .....	74
14 Senne .....	80
15 Vesdre .....	86

Pêche à la mouche sur le lac de la Plate Taille

---

# INTRO- DUCTION

---



Travail de longue haleine et fruit d'une coordination entre les différents acteurs halieutiques wallons mené par la Maison Wallonne de la Pêche, le projet « Horizon Pêche » continue de se dévoiler.

Pour rappel, le projet « Horizon Pêche » a pour objectif de faire vivre et (re)découvrir la pêche en Wallonie à travers différents médias 100 % pêche et devenir la référence de l'information halieutique et piscicole.

Le tout en mettant en avant les territoires et le potentiel halieutique des sous-bassins hydrographiques, avec les acteurs du secteur et leurs actions. Durant l'année écoulée, de nombreux reportages et collectes de données ont été effectués.

Aujourd'hui, le fruit de ce travail peut être synthétisé à travers ce livret, mais aussi via les comptes Facebook et Instagram « Horizon Pêche », un mail mensuel à l'ensemble des détenteurs d'un permis de pêche ainsi que via des vidéos sur la chaîne YouTube.

Enfin, pour répondre aux défis de demain, « Horizon Pêche » ne veut pas rater le train de la digitalisation. À terme, « Horizon Pêche » se présentera sous la forme d'un site web général, qui fera office de référence en matière de pêche de loisir en Wallonie et dont le contenu sera accessible à tous gratuitement.

Le défi est grand, mais l'outil d'information qui va naître constituera un véritable plus, tant pour ceux qui pêchent ou désirent pêcher en Wallonie que pour ceux qui gèrent la pêche au quotidien au sein des Fédérations agréées de sous-bassin.

Bonne lecture et bonne (re)découverte !

**Maison Wallonne de la Pêche**

## RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

### LE PERMIS DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE

Les permis de pêche sont disponibles en ligne sur le site [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be)  
Le permis est téléchargeable immédiatement à la fin de la commande.

Le pêcheur doit être porteur de son permis de pêche de la Région wallonne et d'un document d'identité. Le permis est accessible à tous sans condition d'âge.

#### PERMIS A

20 €

Pêche de jour à une ou deux lignes uniquement du bord de l'eau + usage de l'épuisette + 5 balances à écrevisses.

#### PERMIS C

110 €

Idem permis B + pêche de la carpe de jour et de nuit, avec maximum 3 lignes à main, uniquement avec des cannes au lancer et des esches végétales ou farines recomposées, du bord de l'eau uniquement, en ce compris à partir d'un plancher amovible ne restant pas sur place après l'exercice de la pêche.

#### PERMIS B

45 €

Idem permis A + pêche de jour à une ou deux lignes autrement que du bord de l'eau (wading, barque, ponton).

#### PERMIS T

25 €

Donne accès aux mêmes droits que ceux prévus par le permis B, mais seulement durant une période de quatorze jours consécutifs.

#### PERMIS J

GRATUIT  
et réservé  
aux -15ans

La pêche de jour avec une seule ligne à main munie d'un hameçon simple sans ardillon ou à ardillon écrasé, du bord de l'eau uniquement, en ce compris à partir d'un plancher amovible ne restant pas sur place après l'exercice de la pêche ; l'usage de l'épuisette ; la pêche de jour avec au plus 5 balances à écrevisses.

#### PERMIS L

15€/pêcheur

Autorise la pêche uniquement en barque sur le lac de la Plate Taille, de jour avec 1 ou 2 lignes à main et l'usage de l'épuisette, pour une journée. Le nombre d'occupants par barque est limité à 2 personnes (un permis par pêcheur). Le QR code présent sur le permis L permet d'ouvrir la barrière qui donne accès à la rampe de mise à l'eau (voir carte).

Pour acquérir votre carte de société rendez-vous sur [cartedepeche.be](http://cartedepeche.be)

Le permis est personnel et valable pour l'année en cours. Il ne peut être échangé contre un permis d'une autre valeur.

### QU'EST-CE QU'UN SOUS-BASSIN ?

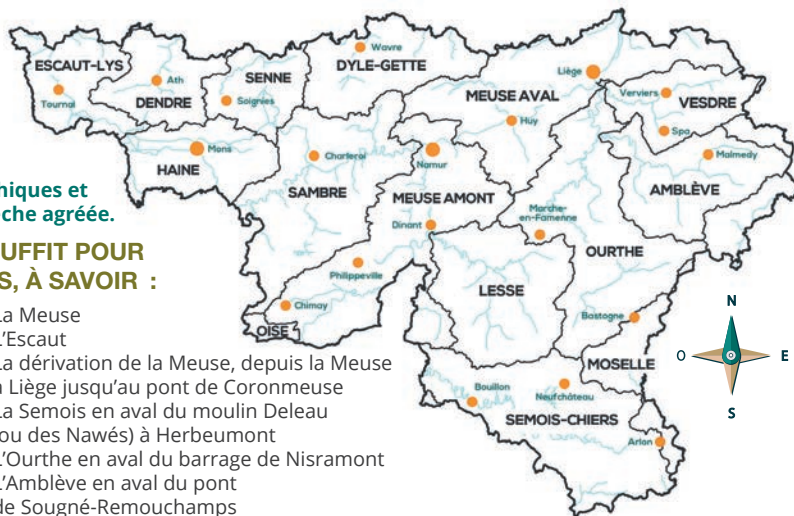
Un sous-bassin hydrographique définit une zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement se dirigent, à travers un réseau de ruisseaux, de rivières et éventuellement de fleuve, vers un point particulier d'un cours d'eau.

En Wallonie, il existe 15 sous-bassins hydrographiques et chacun est représenté par une Fédération de pêche agréée.

### LE PERMIS DE LA RÉGION WALLONNE SUFFIT POUR PÊCHER SUR LES VOIES HYDRAULIQUES, À SAVOIR :

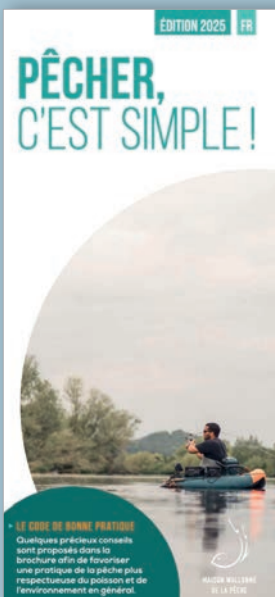
- Tous les canaux : l'Espierres, Ath-Blaton, Nimy-Blaton, Antoing-Blaton, Charleroi-Bruxelles, canal du centre, canal Albert, etc.
- La Dendre en aval de la confluence entre la Dendre occidentale et orientale (Ath)
- La Haine canalisée
- La Sambre
- Les Lacs de l'Eau d'Heure
- Le lac de Nisramont
- La Lesse en aval du premier barrage fixe
- La Meuse
- L'Escaut
- La dérivation de la Meuse, depuis la Meuse à Liège jusqu'au pont de Coronmeuse
- La Semois en aval du moulin Deleau (ou des Nawés) à Herbeumont
- L'Ourthe en aval du barrage de Nisramont
- L'Amblève en aval du pont de Sougné-Remouchamps

Sur les autres cours d'eau, non hydrauliques, le pêcheur devra se munir de son permis ainsi que de la carte de membre de la société de pêche ou, à défaut de société, de l'autorisation du propriétaire riverain.



## RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PÊCHE EN WALLONIE ET LES DIFFÉRENTS TYPES D'EAU, VOUS POUVEZ CONSULTER NOS BROCHURES.**



### PÊCHER, C'EST SIMPLE!

Retrouvez cette brochure sur [www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be) ou directement via le QrCode



### LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DANS LES DIFFÉRENTS TYPES D'EAUX EN WALLONIE

Retrouvez cette brochure sur [www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be) ou directement via le QrCode



# Potentiel halieutique du sous-bassin de l'Amblève

Le sous-bassin de l'Amblève, ce sont avant tout des eaux vives et parfois même tumultueuses qui semblent pressées de rejoindre l'Ourthe.

Ce sont des paysages et des phénomènes hydrogéologiques parmi les plus somptueux et les plus spectaculaires de Wallonie. Le sous-bassin de l'Amblève, c'est l'un des bastions majeurs de la pêche de la truite fario sauvage dans notre pays, voire en Europe, dans une nature très préservée. Ce sont des groupements de pêcheurs conscients du patrimoine exceptionnel qui est entre leurs mains et du rôle capital qui est le leur pour sa préservation. Le sous-bassin de l'Amblève, c'est tout cela à la fois et bien plus encore.



**District hydrographique :** Meuse

**Superficie :** 107.521 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval) :**

Haute Ardenne, Ardenne centro-orientale, basse et moyenne Ardenne, Caléstienne et Condroz

**Provinces concernées :** Liège et Luxembourg

**Population :** 73 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques :** 11,5 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques :** 1.845 km

**Plans d'eau hors voies hydrauliques :** 192 ha

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de l'Amblève**

Président  
Jean-Marc SCHINCKUS

+32 (0)476 57 01 43

schinckus\_jm@hotmail.com

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de rivière Amblève**

crambleve@gmail.com

+32 (0)80 282 435

crambleve.com

# Pêche et Patrimoine

La Warche - Entrée dans le lac de Bütgenbach

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Château de Reinhardstein (Waimes)
- > Malmundarium (Malmedy)
- > Abbaye de Stavelot
- > Fonds de Quarreux
- > Maison du Pays de Salm
- > December 44 Museum
- > Cascade de Coo



Les Fonds de Quarreux



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de l'Amblève

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

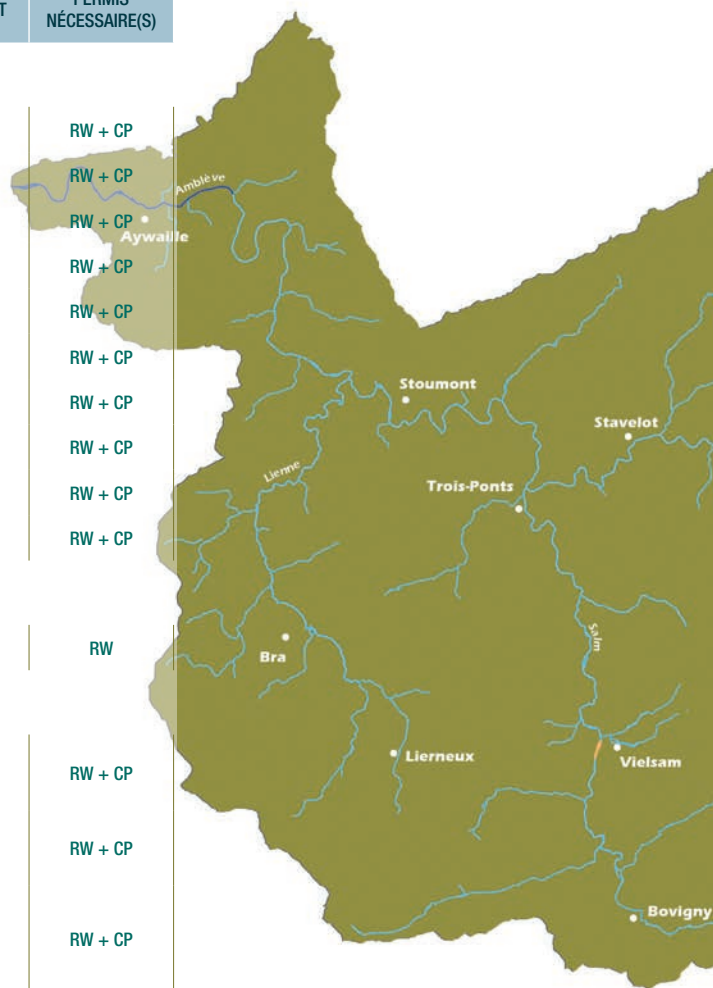
HOLZWARCHE	15 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
WARCHENNE	12 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
WARCHE	41 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
EAU ROUGE	15 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RECHTERBACH	11 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
AMBLÈVE <sup>6</sup>	82 KM	S CEV C	AN L M C	HVH	RW + CP
SALM	34 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
BALEUR	11 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
LIENNE	29 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
CHAVANNE	8 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX MIXTES

AMBLÈVE <sup>7</sup>	11,5 KM	S CEV CEC C	AN L M	VH	RW
----------------------	---------	-------------	--------	----	----

### ZONE D'EAUX CALMES

LAC DE BÜTGENBACH	120 HA	S CEC C	AN L C CA	HVH	RW + CP
LAC DE ROBERTVILLE	62 HA	S CEC C	AN L C CA	HVH	RW + CP
LAC DES DOYARDS (VIELSALM)	11 HA	S CEC C	AN L M C CA	HVH	RW + CP



<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

<sup>6</sup> De sa source au pont de Sougné à Remouchamps.

<sup>7</sup> Du pont de Sougné à Remouchamps jusqu'à sa confluence avec l'Ourthe à Comblain-au-Pont.

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de l'Amblève.



# Sous-bassin de l'Amblève

RÉGLEMENTATION DE PÊCHE  
DANS LE SOUS-BASSIN ①



GROUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
------------------	--	--	---	---	---

## ZONE D'EAUX VIVES ②

GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 2	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Brochet ③ goujon et vairon uniquement	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 3	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche autorisée avec restriction	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 4	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Ecrevisses uniquement	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite

## ZONE D'EAUX MIXTES ②

GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 2	Pêche autorisée	Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 3	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	④	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 4	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Ecrevisses uniquement	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite

## ZONE D'EAUX CALMES

GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 1	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 2	Pêche autorisée	Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite
GROUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement	Pêche interdite	⑤	Pêche autorisée avec restriction	Dans les lacs et étangs uniquement
GROUPE 4	Pêche autorisée	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite	Pêche autorisée avec restriction	Pêche interdite

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

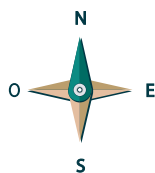
① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.

② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s).

③ Prélèvement du brochet interdit.

④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.

⑤ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes



## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de l'Amblève



ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Maison Adam	Malmedy	Rue Neuve, 9	+32 (0)80 33 08 34
2	Tom & Co	Aywaille	Dieupart, 28B	+32 (0)4 247 47 53
3	Spar	Vielsalm	Rue Jean Bertholet, 3	+32 (0)80 21 41 82

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Lac de Bütgenbach	Rampe de la plage de Berg	Zumsee, Bütgenbach
2	Lac de Robertville	Rampe de mise à l'eau située à côté du camping Belle-Vue	Camping Belle-Vue. Champagne, 78 à 4950 Waimes

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche de Trois-Ponts	Trois-Ponts	+32 (0)476 57 01 43	pecheursreunis@hotmail.com



L'Amblève à Stavelot >



# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Dendre

Le sous-bassin de la Dendre fait partie de ceux dont le potentiel halieutique est insoupçonné, par méconnaissance mais aussi parce que ce potentiel est occupé à naître.

Cette renaissance résulte des bienfaits de l'épuration, combinés, d'une part, à ceux de la disparition de certaines industries fortement polluantes et, d'autre part, aux actions menées par le milieu associatif de la pêche en collaboration avec les gestionnaires publics concernés. En effet, il n'y a pas si longtemps, le sous-bassin de la Dendre défrayait régulièrement la chronique en matière de pollution des eaux, tantôt sur la Dendre elle-même, tantôt sur le canal Ath-Blaton ou encore sur les deux Dendre (Dendre occidentale et Dendre orientale).

Le trio formé par la Dendre orientale, la Dendre et le canal Ath-Blaton, sans oublier les affluents de la Dendre, est ainsi occupé à se hisser en tête des destinations halieutiques de choix en matière d'eaux mixtes et d'eaux calmes en Wallonie. Le caractère rural prononcé du sous-bassin et son habitat dispersé, deux caractéristiques synonymes de calme et de quiétude au bord de l'eau, contribuent également à ce succès grandissant.



**District hydrographique :** Escaut

**Superficie :** 66.970 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval) :**

Plaines et Vallées Scaldiennes

**Provinces concernées :** Hainaut

**Population (2016) :** 117.941 habitants

**Voies hydrauliques :** 35,9 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés) :** 477 km

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Dendre**

Président  
André DOUMONT

+32 (0)496 08 18 90

andredoumont@yahoo.fr

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Parc Naturel du Pays des Collines**

info@pnpc.be

+32 (0)68 54 46 03

paysdescollines.be

**Contrat de rivière Dendre**

coordination@contratrivieredendre.be

+32 (0)483 04 34 77

contratrivieredendre.be

# Pêche et Patrimoine

Château de Beloeil



Canal Ath-Blaton (Les Écacheries)

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Château de Beloeil
- > Espace gallo-romain (Ath)
- > Centre René Magritte - Hôpital Notre-Dame à la Rose (Lessines)
- > Maison des Géants (Ath)



Ancien barrage (Papignies)



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Dendre

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR <sup>1</sup> OU SUPERFICIE	ESPÈCES <sup>2</sup> RECHERCHÉES	TYPES <sup>3</sup> DE PÊCHE	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS <sup>5</sup> NÉCESSAIRE(S)
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX MIXTES

DENDRE ORIENTALE	30 KM	S CEV CEC C	AN L C CA	HVH	RW + CP/AP
---------------------	-------	-------------	-----------	-----	------------

### ZONE D'EAUX CALMES

CANAL ATH-BLATON	18 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
---------------------	-------	-------	-----------	----	----

DENDRE	17 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
--------	-------	-------	-----------	----	----

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale AP autorisation du propriétaire riverain

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre ([facebook.com/fhpsbd/](https://www.facebook.com/fhpsbd/))



< La Dendre - Confluence avec la Marcq

# Sous-bassin de la Dendre



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GROUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
------------------	--	--	---	---	---



### ZONE D'EAUX MIXTES ②

GROUPE 1					
GROUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GROUPE 3			③		
GROUPE 4			Écrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX CALMES ⑤

GROUPE 1					
GROUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GROUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		④		Dans les lacs et étangs uniquement
GROUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HWH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.

② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardilhon ou à ardilhon(s) pincé(s) ou écrasé(s).

③ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.

④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.

⑤ Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Dendre

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Ath Passion Pêche	Brugelette	Rue de Bauffe, 47	+32 (0)68 28 26 40
2	Ornitho Shop	Lessines	Chaussée de Grammont, 104	+32 (0)68 33 62 91

## RAMPE DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Dendre	Papignies, à l'amont du barrage (rive gauche). Possibilité de parking.	Au départ de la rue de l'écluse, emprunter la route qui longe la Dendre à l'amont du nouveau barrage (chemin d'Outre Dendre).

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

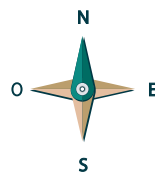
ID	DÉNOMINATION	CONTACT	TÉLÉPHONE	EMAIL
1	École de pêche de la Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin de la Dendre	Francis MEUNIER	+32 (0)474 92 68 85	francis1.meunier@gmail.com



Paniers végétalisés sur le Canal Ath-Blaton à Ath



La Dendre (Papignies) >



TYPE D'EAUX

- Eaux vives
- Eaux mixtes
- Eaux calmes

# Potentiel halieutique du sous-bassin de Dyle-Gette

Le sous-bassin de la Dyle-Gette se distingue par une dynamique écologique encourageante menée par la Fédération agréée. Grâce à des efforts vis-à-vis de la qualité de l'eau, la biodiversité aquatique montre des nets signes d'amélioration. Ce renouveau en fait un exemple prometteur pour la pratique de la pêche dans ce sous bassin moins connu.

Pour être tout à fait rigoureux et coller à la réalité hydrographique, nous devrions parler des sous-bassins de la Dyle et de la Gette, tous deux cours d'eau tributaires de l'Escaut, l'un à l'ouest de la Province du Brabant wallon et l'autre à l'est. L'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2001 délimitant les bassins et sous bassins hydrographiques en Région wallonne les a cependant administrativement réunis en un seul d'où la dénomination « sous bassin Dyle - Gette ». Faisons meilleure connaissance avec ces cours d'eau et leurs affluents.



**District hydrographique :** Escaut

**Superficie :** 94.971 ha

**Zones bioclimatiques concernée :** hesbigno-brabançon

**Provinces concernées :** Brabant wallon, Liège

**Population :** 308 hab/km<sup>2</sup> (densité forte)

**Voies hydrauliques :** Néant

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés) :** 599 km

**Plans d'eau hors voies hydrauliques :** 3

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin Dyle-Gette**

Président  
Jean-Luc MOTTIN

+32 (0)485 83 76 95

federationdylegette.be

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de rivière Dyle-Gette**

Contrat.riviere@crdg.be

+32 (0)81 24 00 40

crdg.eu

# Pêche et Patrimoine

Chateau d'Hélécine



## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Ruines de l'abbaye cistercienne de Villers-la-Ville et ses jardins
- > Mémorial de la Bataille de Waterloo
- > Musée Hergé

< L'étang du pêcheur gethois

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de Dyle-Gette



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
DYLE	7 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
TRAIN	13 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
ORNE	18 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
GRANDE GETTE	15 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
PETITE GETTE	13,5 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
LA LASNE	14 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
<b>ZONE D'EAUX MIXTES</b>					
DYLE	30 KM	S	AN L	HVH	RW + CP

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale  
Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin.

## RÈGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN <sup>1</sup>

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
<b>ZONE D'EAUX VIVES <sup>2</sup></b>					
GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet <sup>3</sup> , goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Écrevisses uniquement		
<b>ZONE D'EAUX MIXTES <sup>2</sup></b>					
GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			<sup>4</sup>		
GRUPE 4					

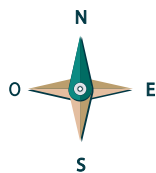
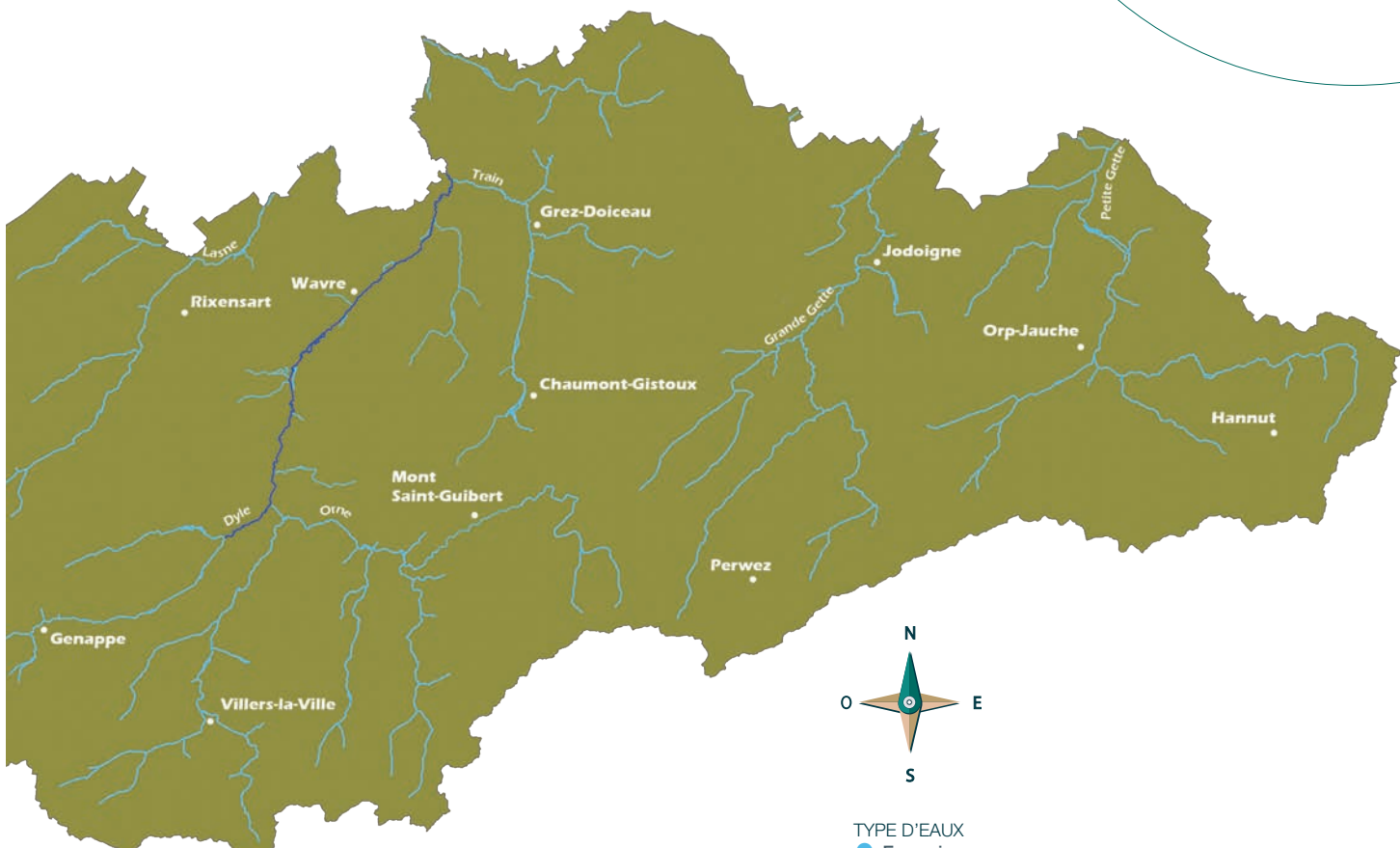
● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

<sup>1</sup> Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. <sup>2</sup> Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). <sup>3</sup> Prélèvement du brochet interdit.

<sup>4</sup> Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.



# Sous-bassin de Dyle-Gette



- TYPE D'EAUX
- Eaux vives
  - Eaux mixtes
  - Eaux calmes

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de Dyle-Gette

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
Hors carte	Lacroix Pêche	Gembloux	Rue du Saucy, 41	+ 32 (0)81 65 61 73
1	Thirion Pêche	Hannut	Rue Zénobe Gramme, 38	+ 32 (0)19 51 17 04
2	Decathlon	Wavre	Chaussée de Namur, 270	+ 32 (0)10 23 22 00
3	TOF Fly Fishing	Grez Doiceau	Chaussée de Wavre, 136	+ 32 (0)10 68 87 81

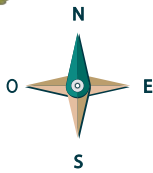
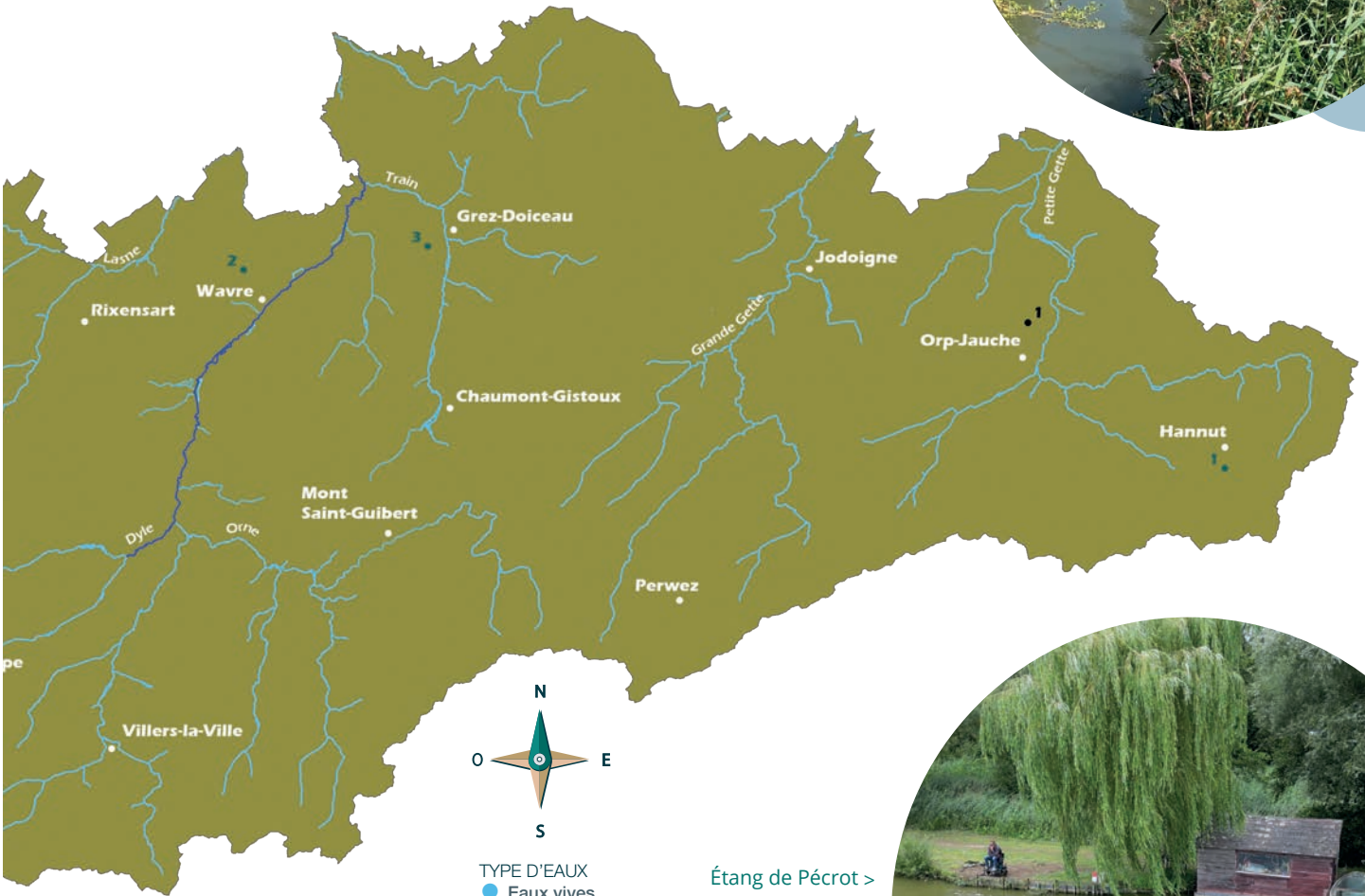
## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	TÉLÉPHONE
1	École de pêche de la Fédération Dyle – Gette	Orp-le-Grand	Le Pêcheur Gethois Jean-Luc Mottin	+ 32 (0)485 83 76 95



La Dyle (Florival)

La Petite Gette à Hélécine >



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes

Étang de Pérot >



# Potentiel halieutique du sous-bassin de l'Escaut-Lys

Escaut-Lys est le plus occidental des sous-bassins hydrographiques wallons. Il est également le seul dont le territoire présente deux parties bien distinctes, à savoir le bassin versant de la Lys, enclavé à l'ouest entre la Flandre et la France, et le bassin versant de l'Escaut, situé au contact du sous-bassin de la Dendre et du sous-bassin de la Haine à l'ouest.

Autre particularité: le sous-bassin Escaut-Lys est le seul dont le potentiel halieutique est constitué d'un seul type d'eau, en l'occurrence des eaux calmes. Outre l'Escaut et la Lys et leurs anciens bras et coupures, ce potentiel est constitué de canaux, parmi lesquels des tronçons insoupçonnés. Ce potentiel halieutique est très nettement sous-estimé et mérite amplement d'être mieux connu.



**District hydrographique :** Escaut

**Superficie :** 77 ha

**Zones bioclimatiques concernées :** Plaines et Vallées Scaldisiennes

**Provinces concernées :** Hainaut

**Population (2016) :** 231.631 habitants

**Voies hydrauliques :** 93 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés) :** 1.439 km

Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Escaut Lys	Président Jean-Christophe DESILVE	+32 (0)478 97 01 75	desilve@skynet.be
Maison Wallonne de la Pêche ASBL	info@maisondelapeche.be	+32 (0)81 41 15 70	maisondelapeche.be
Service de la Pêche	sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be	+32 (0)81 33 59 00	environnement.wallonie.be
Parc Naturel des Plaines de l'Escaut	site@pnpe.be	+32 (0)69 77 98 70	plainesdelescaut.be
Contrat de rivière Escaut-Lys	contact@crescautlys.be	+32 (0)471 51 23 86	crescautlys.be



# Pêche et Patrimoine

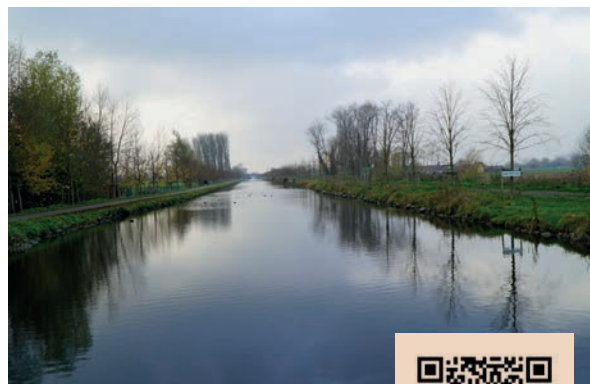
L'Escaut (Tournai)



Le Grand Large (Péronne)

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Ploegsteert 14-18 Experience (Comines-Warneton)
- > Beffroi de Tournai
- > Maison de la marionnette
- > Musée d'histoire naturelle et vivarium
- > Château des princes de Ligne
- > Basilique Notre-Dame de Bon Secours
- > Cathédrale Notre-Dame de Tournai



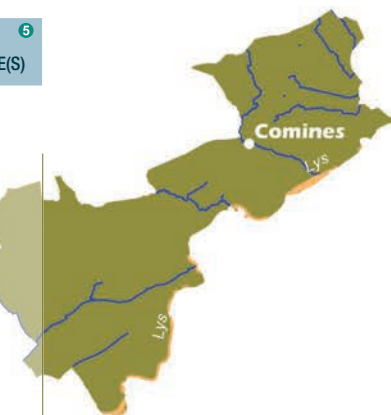
Le Canal de L'Espierres

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de l'Escaut-Lys



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX CALMES</b>					
ESCAUT	37 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
LYS CANALISÉE	11 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
VIEILLE LYS	8,5 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
CANAL NIMY-BLATON-PÉRONNES	15,5 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
CANAL ATH-BLATON	4,8 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
ANCIEN CANAL POMMEROEUL-ANTOING	7,2 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
CANAL DE L'ESPIERRES	7,1 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
ANCIEN CANAL YPRES-COMINES	0,28 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
COUPURES DE L'ESCAUT (BLÉHARIES, HOLLAIN, PARENT, BRUYELLE, PASSY, LÉAUCOURT, HAZARD ET ALBRONNES)	5,1 KM	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
GRAND LARGE DE PÉRONNES	47 HA	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW
PETIT LARGE DE PÉRONNES	2,6 HA	CEC C	AN, L, C, CA	VH	RW



<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne

Les coordonnées des groupements de pêcheurs sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Escaut-Lys

## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN

GROUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
---------------------	---	--	---	---	--

### ZONE D'EAUX CALMES <sup>1</sup>

GROUPE 1					
GROUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GROUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

<sup>1</sup> Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027

# Sous-bassin de l'Escaut-Lys



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de l'Escaut-Lys

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Tout pour la Pêche Maison Tambour	Tournai	Avenue de Maire, 179	+32 (0)69 21 52 28
2	Decathlon	Froyennes	Rue de Maire, 6	+32 (0)69 49 50 22
3	Deconinck Fishing	Comines-Warneton	Rue Thomas-Bouquillon, 30	+32 (0)56 55 53 54
4	Au bonheur du pêcheur	Pottes	Rue Guermignies, 24	+32 (0)69 77 18 29

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Canal Nimy-Blaton-Péronnes	Morlies. Rampe située en rive droite (sens Blaton-Péronnes). Parking possible.	Accessible au départ de la rue de Bitremont à Morlies (Antoing). Descendre la rue de Bitremont et poursuivre durant 200 m le long du canal (accès autorisé).
2	Grand Large de Péronnes	Rampe située au bout de la plus longue branche du Grand Large. Parking possible.	Depuis la rue Laplaigne à Antoing, passer sur le pont qui enjambe l'ancien canal Pommeroeul-Antoing. Passé le pont, tourner à gauche sur la rue des Chantiers. Poursuivre le long du canal sur un peu plus de 800 m et emprunter la 1 <sup>re</sup> route à droite. Poursuivre sur 300 m jusqu'au Grand Large.
3	Escaut	Péronnes-lez-Antoing. Rampe située en rive droite dans le prolongement du Petit Large. Parking possible.	Accessible depuis la rue du Large à Péronnes-lez-Antoing.
4	Escaut	Antoing. Rampe située en rive droite au niveau de la darse. Parking possible.	Accessible depuis la rue des ponts à Antoing.
5	Escaut	Warcoing. Rampe située à l'extrémité du petit bras situé en rive gauche à Warcoing, à l'arrière de la sucrerie. Parking possible.	Accessible depuis la rue du Rivage.
6	Lys	Comines. Rampe située en rive gauche à hauteur du complexe sportif de Comines. Parking possible.	Accessible depuis la route des Ecluses (en direction opposée au centre de Comines).



## ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE :

Dans les coupures de l'Escaut :

- Pêche de jour autorisée, excepté des ponts et passerelles.
- Interdiction de prélever, de détenir et de pêcher aux vifs.

La Lys à Comines >



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes



< Le Canal de l'Espierres à Estaimpuis

# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Haine

Ce territoire intégralement situé dans la Province du Hainaut – laquelle tire également son nom de la présence de la Haine – possède un potentiel halieutique bien réel.

Dans sa partie sud, le sous-bassin recèle quelques affluents et sous-affluents de la Haine classés dans la zone d'eaux vives qui, malgré des atteintes diverses liées à une pression anthropique élevée, sont le siège d'une activité de pêche de la truite. Ils constituent d'ailleurs les cours d'eaux les plus occidentaux de Wallonie où l'on recherche ce poisson. Sa partie nord est quant à elle le royaume incontesté des canaux, « nouveaux » et « anciens », lesquels représentent un linéaire total d'un peu plus de 60 km et forment un ensemble de premier plan en Wallonie pour la pêche en eaux calmes.



**District hydrographique:** Escaut

**Superficie:** 79.894 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval):**  
Hesbino-brabançon, Plaines et Vallées Scaldisiennes

**Provinces concernées:** Hainaut

**Population (2016):** 418.833 habitants

**Voies hydrauliques:** 61,1 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés):** 667 km

Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Haine

Secrétaire  
Jean-Marc LÉTÉ

+32 (0)478 32 84 74

fhpsh@proximus.be

Maison Wallonne de la Pêche ASBL

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

Service de la Pêche

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

Contrat de rivière Haine

info@contratrivierehaine.com

+32 (0)65 33 66 61

contratrivierehaine.com

# Pêche et Patrimoine

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Musée du carnaval et du masque (Binche)
- > Canal du Centre historique et ses ascenseurs à bateau
- > Beffroi de Mons
- > Muséum Régional des Sciences Naturelles
- > Site du Grand Hornu
- > Château et parc de Boussu
- > CRIE d'Harchies



L'ancien Canal du Centre (Ville-sur-Haine)

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Haine



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

RUISSEAU DES ESTINNES	14 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
LA TROUILLE	19 KM	S CEV CEC	AN L	HVH	RW + CP
LA PETITE HONNELLE	18 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
LA GRANDE HONNELLE	13 KM	S CEV CEC C	AN L	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX CALMES

CANAL DU CENTRE (en ce compris la branche de La Coyère et la branche de La Louvière)	21 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL DU CENTRE HISTORIQUE	10 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL NIMY-BLATON	20 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
ANCIEN CANAL POMMEROEUL- BLATON-ANTOING	4 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL POMMEROEUL-CONDÉ OU CANAL HENSIES-POMMEROEUL	5 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Haine (fhpsbh.org)

<sup>1</sup> Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche.

Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.

<sup>2</sup> Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s).

<sup>3</sup> Prélèvement du brochet interdit.

<sup>4</sup> Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.

<sup>5</sup> Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027



# Sous-bassin de la Haine



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	--	--	---	---	---

### ZONE D'EAUX VIVES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ③, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX CALMES ⑤

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		④		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Haine

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Hainaut Pêche	Morlanwelz	Rue Valère Mabilie, 93	+32 (0)64 21 58 77
2	Pro Pêche	Ciply	Chaussée de Maubeuge, 536	+32 (0)478 92 88 01
3	Decathlon	Mons	Rue de la Poire d'Or, 21	+32 (0)65 39 42 00
4	Chez Martine	Maisières (Mons)	Rue Grande, 74	+32 (0)65 70 92 44
5	Mons Nautic	Frameries	Avenue du Parc d'Aventures Scientifiques, 8	+32 (0)65 67 40 73
6	Toute La Pêche	Quiévrain	Rue de Valenciennes, 41	+32 (0)65 45 80 03
7	Hainaut Pêche	Quiévrain	Rue de la Frontière, 39/B	+32 (0)65 43 02 42
8	Polypêche	Harchies	Rue Albert 1 <sup>er</sup> , 2	+32 (0)492 91 00 29



La Trouille (Spiennes)

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	Eaux	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Canal du Centre	Thieu – Port de plaisance (Yacht Club des Ascenseurs – ycda.be)	Rue du Port de Plaisance, 7 à 7070 Thieu
2	Canal Nimy-Blaton (Grand large de Mons)	Mons – Port de plaisance du Grand Large (Royal Club Nautique Mons Borinage – portdemons@skynet.be)	Rue du Grand Large, 2 à 7011 Mons
3	Canal Nimy-Blaton (large supérieur de Pommeroeul)	Rampe donnant accès au canal depuis le large supérieur de Pommeroeul	Rue de Stambruges à 7322 Bernissart
4	Canal Pommeroeul-Condé (large inférieur de Pommeroeul)	Rampe donnant accès au canal depuis le large inférieur de Pommeroeul	Rue d'Harchies, 60 à 7322 Bernissart

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche du Centre	Strépy	Franck Vanparijs +32 (0)472 29 65 30	franckvanparijs@maisonodusport.be



# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Lesse

Le sous-bassin de la Lesse est riche de nombreux cours d'eau salmonicoles préservés et abrite quelques-uns des plus beaux parcours de pêche de Wallonie en la matière.

C'est que la Lesse, la Lhomme et leurs tributaires dévalent à toute allure les pentes des hauts-plateaux ardennais de Saint-Hubert et de Recogne-Libin à travers l'un des territoires les moins peuplés de Wallonie, où la forêt domine nettement et où subsistent encore quelques tourbières, landes et prairies humides. Au passage, ces cours d'eau ont façonné des paysages et des vallées qui sont de véritables invitations à l'évasion et, bien sûr, à la pêche. Ce n'est qu'à l'approche de la Famenne que la Lesse et la Lhomme s'assagissent quelque peu, avant que la première n'absorbe les eaux de la seconde, en aval d'Éprave. La Lesse poursuit ensuite son chemin vers la Meuse à travers le Condroz, où ses eaux se font à nouveau plus tumultueuses, dessinant l'une des plus belles vallées de Wallonie. Après un parcours total de près de 90 km, elle rejoint la Meuse à Anseremme, à l'amont immédiat de Dinant.



**District hydrographique:** Meuse

**Superficie:** 133.855 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval):** Haute Ardenne ; Ardenne centro-orientale ; basse et moyenne Ardenne ; Fagne, Famenne et Calestienne ; Sambre-et-Meuse et Condroz

**Provinces concernées:** Luxembourg et Namur

**Population:** 49,3 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** 2,5 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques:** 1.926 km

Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Lesse

Président  
Guy MAHIN

+ 32 (0)489 94 98 39

president.fhpsbl@gmail.com

Maison Wallonne de la Pêche ASBL

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

Maison de la pêche du Luxembourg

info@mplux.be

+32 (0)63 21 64 74

mplux.be

Service de la Pêche

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

Contrat de rivière Lesse

info@crlesse.be

+32 (0)84 22 26 65

crlesse.be

# Pêche et Patrimoine

Pont de la Justice (Villance)



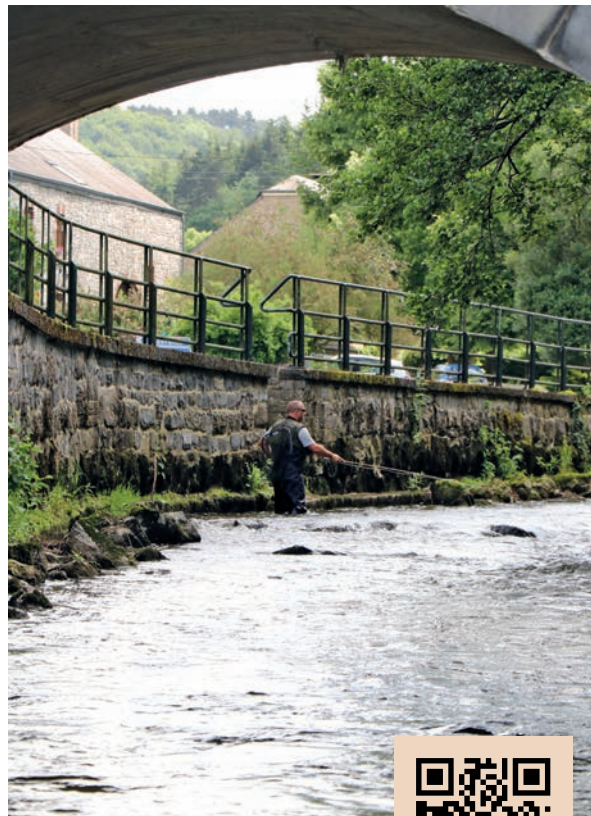
## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Redu Village du Livre
- > Euro Space Center
- > Château de Lavaux-Sainte-Anne
- > Domaine provincial du Fourneau Saint-Michel
- > Musée de la vie rurale en Wallonie
- > Grotte de Han-sur-Lesse et gouffre de Belvaux
- > Domaine provincial de Chevetogne



La Lesse (Amont Han-sur-Lesse)

La Lesse (Belvaux)



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Lesse

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

OUR ET AFFLUENTS	35 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
ALMACHE ET AFFLUENTS	38 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE POIX	9 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
MASBLETTE	14 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
WAMME	27 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
HEDRÉE	17 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
LHOMME	46 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
WIMBE ET SNAYE	36 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
LESSE <sup>6</sup>	46 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX MIXTES

LESSE <sup>7</sup>	40 KM	S CEV CEC C	AN L M C	HVH	RW + CP
LESSE <sup>8</sup>	2 KM	S CEV CEC C	AN L M C	VH	RW

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

<sup>6</sup> De sa source jusqu'à la confluence avec la Lhomme.

<sup>7</sup> Depuis la confluence avec la Lhomme jusqu'au barrage de Pont-à-Lesse.

<sup>8</sup> A l'aval du barrage de Pont-à-Lesse.



#### TYPE D'EAUX

- Eaux vives
- Eaux mixtes
- Eaux calmes

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Lesse (fhpsbl.be).

# Sous-bassin de la Lesse



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	---	--	---	---	--

### ZONE D'EAUX VIVES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ③, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX MIXTES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			④		
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

- ① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.  
 ② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ③ Prélèvement du brochet interdit. ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.



## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Lesse

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Pêche Poos Jaumotte & Fils	Rochefort	Rue Jacquet, 13	+32 (0)84 21 13 32



Château de Walzin



La Lesse (Villers-sur-Lesse)





# Potentiel halieutique du sous-bassin Meuse amont

Avec la Meuse amont, nous effectuons une incursion sur le podium des sous-bassins wallons les plus vastes.

Le sous-bassin Meuse amont occupe en effet la troisième marche de ce podium, derrière le sous-bassin de l'Ourthe (deuxième) et celui de la Meuse aval. Il est aussi l'un des sous-bassins qui se voit attribuer le plus grand nombre de permis. À ce niveau, il rate de peu le podium cette fois, avec une quatrième place (en 2021). Il remporte par contre la palme en ce qui concerne le permis C. La Meuse, classée en zone d'eaux calmes, en est l'artère centrale mais ce sous-bassin est caractérisé par un linéaire de pêche largement dominé par les eaux vives, où se retrouvent quelques-unes de nos perles wallonnes. Très varié d'un point de vue géologique, il offre une grande diversité de paysages et est l'un des plus riches, si pas le plus riche, en matière de patrimoine, toutes catégories confondues.



**District hydrographique:** Meuse

**Superficie:** 184.061 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval):** Thiérache, basse et moyenne Ardenne, Fagne, Famenne, Calestienne, Sambre-et-Meuse et Condroz, Hesbino-Brabant

**Provinces concernées:** Hainaut et Namur

**Population:** 96 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** 78 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés):** 1.213 km

**Plans d'eau hors voies hydrauliques:** 1 ha

**Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Meuse amont**

Président  
Guy RENARD

+32 (0)496 69 05 30

peche-meuse-amont.be

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de Rivière Haute Meuse**

contact@crhm.be

+32 (0)081 77 67 32

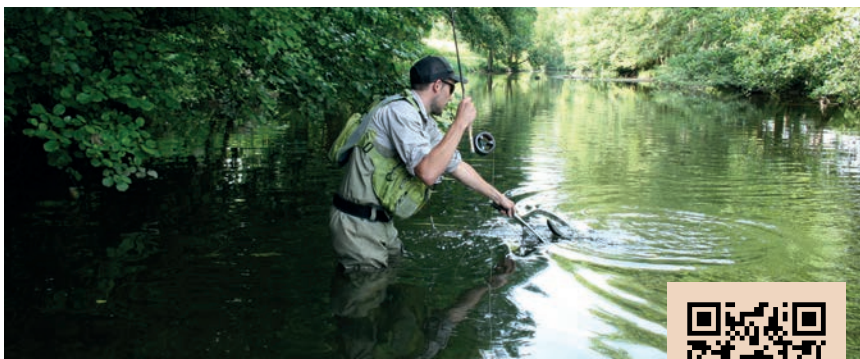
crhm.be

# Pêche et Patrimoine

Le Viroin (Olloy)



Château de Freyr



Le Viroin

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Balade de la Fange de l'Abîme (plateau de la Croix-Scaille)
- > Château de Chimay
- > Fondry des Chiens à Nismes
- > Point de vue des rochers de Freÿr
- > Dinant
- > Citadelle de Namur

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin Meuse amont



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

EAU NOIRE	30 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE LA FORGE DU PRINCE	13 KM	S CEV	AN L	HVH	RW + CP
EAU BLANCHE	42 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
BROUFFE	15 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
HOUILLE	13 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
HERMETON	31 KM	S CEV	AN L M	HVH	RW + CP
CHINELLE	11 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE FERON	9 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DES FONDS DE LEFFE	14 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
MOLIGNÉE	22 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
BOCQ	45 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
SAMSON	16 KM	S	A, L M	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX MIXTES

VIROIN	18 KM	S CEV CEC C	AN L M C CA	HVH	RW + CP
--------	-------	-------------	-------------	-----	---------

### ZONE D'EAUX CALMES

MEUSE	78 KM	CEV CEC C	AN L M C CA	VH	RW
-------	-------	-----------	-------------	----	----

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

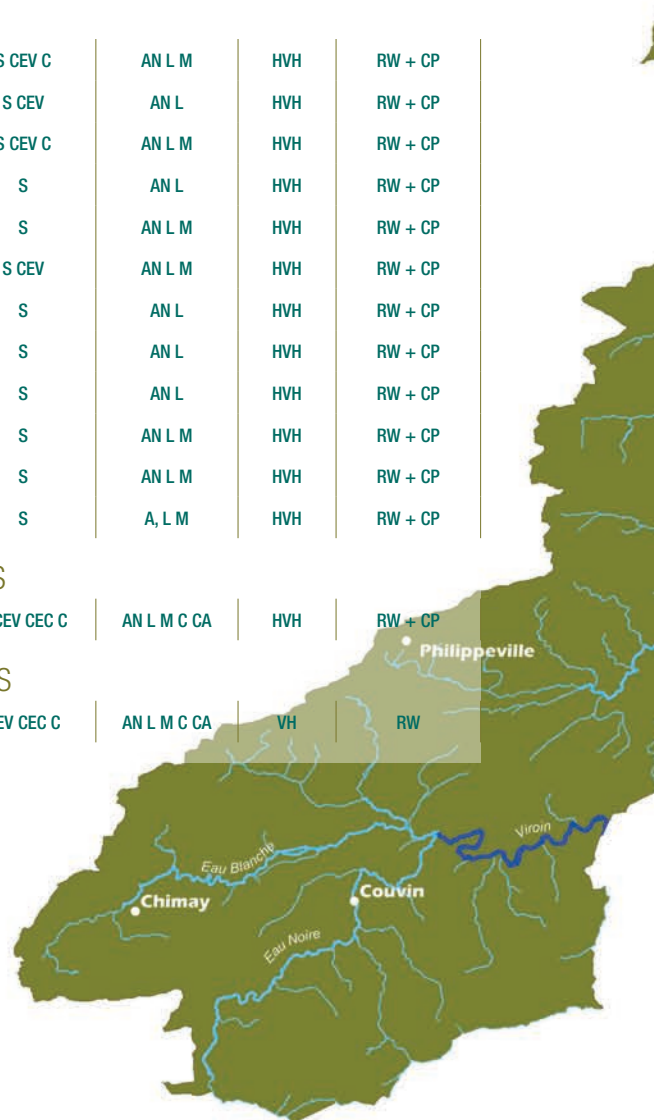
<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Meuse Amont (peche-meuse-amont.be).

### ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE:

Pêche de la carpe de nuit interdite depuis les îles de la Meuse.



# Sous-bassin de la Meuse amont



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	---	---	---	---	--

### ZONE D'EAUX VIVES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ③, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX MIXTES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			④		
GRUPE 4					

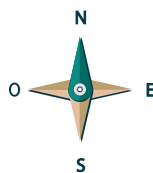
### ZONE D'EAUX CALMES ⑤

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		⑥		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. ② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ③ Prélèvement du brochet interdit. ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris. ⑤ Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027 sauf dans les lacs et étangs.

⑥ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.



TYPE D'EAUX  
 ● Eauvives  
 ● Eau mixtes  
 ● Eau calmes

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin Meuse amont

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	La Maison du Pêcheur	Forges	Rue Robert Willame, 161	+32 (0)60 21 19 14
2	Trésors d'Eau et de Terre	Chimay	Chaussée de Couvin, 86	+32 (0)497 13 15 32
3	Aveve	Chimay (Baileux)	Zoning Industriel, 4	+32 (0)60 21 27 97
4	Aqua Pêche	Philippeville	Rue de France, 18	+32 (0)71 66 75 33
5	Jardi-Grains	Dinant	Rue Fetis, 15	+32 (0)82 22 39 61
6	Fire Fishing	Naninne	Rue des Scabieuses, 5	+32 (0)81 56 91 13
7	Decathlon Namur	Lives-sur-Meuse	Avenue des Dessus de Lives, 11	+32 (0)81 32 65 00

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Meuse	Heer-Agimont – Rive gauche	Rue Bac du Prince
2	Meuse	Hermeton-sur-Meuse – Rive gauche	Emprunter le chemin de halage à hauteur du restaurant l'Ô12 et remonter vers l'amont sur environ 130m. Possibilité de parking
3	Meuse	Hastièrre – Rive droite	Mise à l'eau située environ 160m en aval du pont routier, rue de la Meuse. Possibilité de parking
4	Meuse	Waulsort – Rive gauche	Accessible depuis la N96
5	Meuse	Anseremme – Rive droite	Rampe de la darse d'Anseremme (60, avenue Amand de Mendieta). Possibilité de parking
6	Meuse	Moniat (amont d'Anseremme) – Rive gauche	Accessible depuis la N96. Possibilité de parking
7	Meuse	Anseremme – Rive gauche	Accessible depuis la N96
8	Meuse	Dinant – Rive gauche	Avenue Colonel Cadoux, 122 - Accessible depuis la rue Fetis. Emprunter le passage sous les voies ferrées depuis la rue Fetis. Possibilité de parking rue Fetis
9	Meuse	Anhée – Rive gauche	Accessible depuis la rue des Fusillés (à hauteur du n°15)
10	Meuse	Yvoir – Rive droite	Accessible depuis l'avenue de Champalle (à hauteur du n°13)
11	Meuse	Annevoie (Anhée) – Rive gauche	Accessible depuis la rue du Rivage (à hauteur du n°14)
12	Meuse	Godinne – Rive droite	A hauteur de l'île de Godinne. Accessible depuis la N947 (rue Grande). Possibilité de parking
13	Meuse	Rivière (Profondeville) – Rive droite	Emprunter le chemin de halage au départ de la rue Frappe-Cul (Profondeville)
14	Meuse	Profondeville – Rive gauche	Accessible au départ de la rue Joseph Lonnoy
15	Meuse	Profondeville – Rive gauche	Rampe située à hauteur du n°3 de la rue Rive de Meuse
16	Meuse	Wépion – Rive gauche	Emprunter le chemin de halage à gauche (promenade de Meuse) au départ de la rue de la Justice
17	Meuse	Wépion – Rive gauche	Emprunter le chemin de halage à gauche (promenade de Meuse) au départ du chemin du Grand Ry
18	Meuse	Wépion – Rive gauche	Rampe accessible au départ de la place Albert

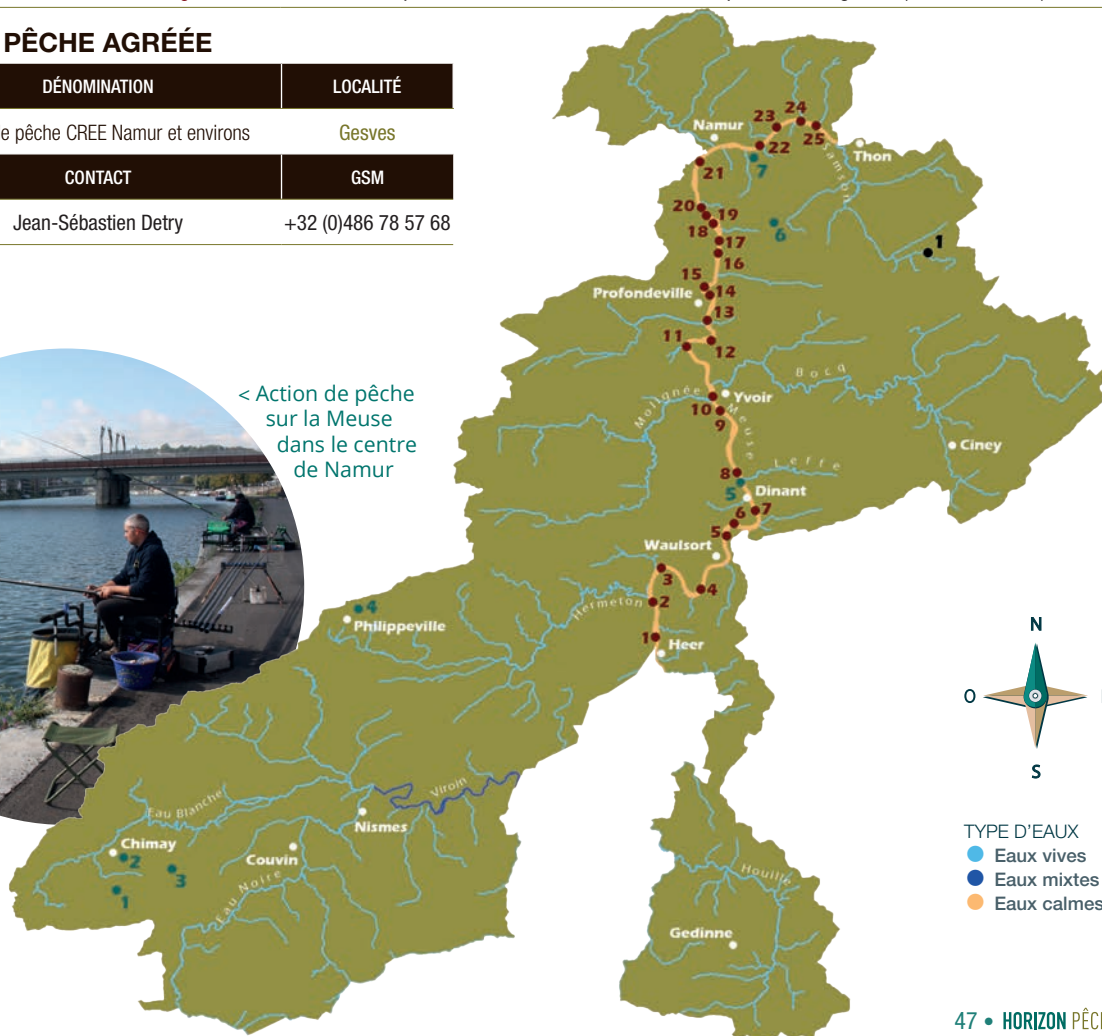
19	Meuse	Wépion – Rive gauche	Emprunter le chemin de halage (promenade de Meuse) à gauche à hauteur de la brasserie-restaurant « Le Lodge » (931, chaussée de Dinant)
20	Meuse	Wépion – Rive gauche	Rampe accessible au départ de la rue Désiré Chaboteau. Possibilité de parking
21	Meuse	Jambes – Rive droite	Rampe du port de plaisance de Jambes/Namur (boulevard de la Meuse, face au n°40)
22	Meuse	Beez – Rive gauche	Rampe accessible au départ de l'avenue Reine Elisabeth à Beez. Possibilité de parking
23	Meuse	Lives-sur-Meuse – Rive gauche	Rampe de la darse de Beez (port de plaisance de Beez). Bassin garage à Beez. Possibilité de parking
24	Meuse	Lives-sur-Meuse – Rive droite	Rampe située à hauteur du Yachting Club Livois (1199, chaussée de Liège)
25	Meuse	Andenne – Rive gauche	Rampe située rue de Namêche, accessible depuis la rue Haigneaux (à hauteur du n°9)

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ
	École de pêche CREE Namur et environs	Gesves
1	CONTACT	GSM
	Jean-Sébastien Detry	+32 (0)486 78 57 68



< Action de pêche sur la Meuse dans le centre de Namur



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes

# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Meuse Aval

Avec ses 201.752,81 ha, Meuse aval est le plus vaste des sous-bassins hydrographiques wallons. Il s'étend de la Hesbaye à l'ouest jusqu'aux Cantons de l'Est et, du nord au sud, il englobe une partie du Condroz et la presque totalité du Pays de Herve.

Le très peuplé bassin liégeois en est le centre de gravité et la Meuse en est l'artère principale sur une distance d'un peu plus de 80 km, d'Andenne à Visé. L'essentiel du territoire du sous-bassin est partagé entre cinq affluents principaux de la Meuse : la Mehaigne, le Hoyoux, la Berwinne, le Geer et la Gueule. Seuls les deux premiers rejoignent le fleuve en Wallonie. A l'aval immédiat de Liège, le cours de la Meuse est doublé de celui du canal Albert, voie d'eau artificielle la plus imposante de Wallonie.

Le potentiel halieutique du sous-bassin, déjà riche et diversifié, est complété par l'inattendu Ruisseau des Awirs, un petit affluent direct de la Meuse. Lorsque la Meuse quitte le sous-bassin, elle abandonne également la Wallonie pour pénétrer aux Pays-Bas. Cet abandon met fin à la portion du cours d'eau dénommée « basse Meuse », laquelle transpire déjà la rencontre future du fleuve avec la mer. C'est par elle et par les trois affluents du sous-bassin qui rejoignent le fleuve au-delà de la frontière que les poissons grands migrateurs, dont le saumon, gagnaient autrefois en masse le territoire wallon.



**District hydrographique :** Meuse

**Superficie :** 201.752 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval) :** Sambre et Meuse et Condroz, Hesbino-brabançon, Plaines et Vallées Scaldisiennes

**Provinces concernées :** Namur et Liège

**Population (2016) :** 806.010 habitants

**Voies hydrauliques :** 124 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés) :** 1.186 km

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Meuse Aval**

Président  
Alain ROSOUX

+32 (0)491 36 38 54

fhpbsma@gmail.com

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de rivière Meuse aval et affluents**

administration@meuseaval.be

+32 (0)85 61 21 40

meuseaval.be



# Pêche et Patrimoine

La Meuse à la confluence avec l'Ourthe (Liège)



Le Canal Albert (Liège)



Une truite sur la Gueule

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Château féodal de Moha
- > Préhistomuseum
- > Aquarium de Liège
- > Abbaye de Val-Dieu
- > Montagne Saint-Pierre



Le Hoyoux (Huy)

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Meuse Aval



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

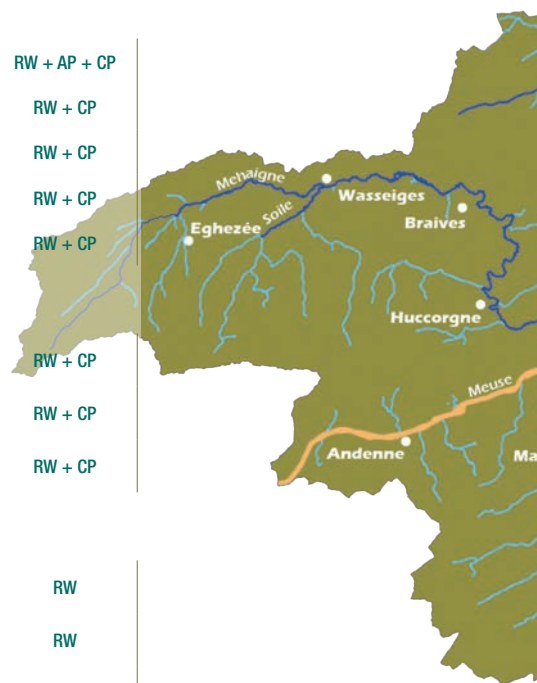
HOYOUX	28 KM	S	AN L M	HVH	RW + AP + CP
RUISSEAU DES AWIRS	8 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU D'ASSE	11 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
BERWINNE	25 KM	S, CEV	AN L M	HVH	RW + CP
GUEULE	20 KM	S, CEV	AN L M	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX MIXTES

MEHAIGNE	64 KM	S CEV CEC C	AN L M	HVH	RW + CP
SOILE	14 KM	S CEV CEC	AN L C	HVH	RW + CP
GEER	35 KM	CEC	AN	HVH	RW + CP

### ZONE D'EAUX CALMES

MEUSE	82 KM	CEV CEC C	AN L C CA	VH	RW
CANAL ALBERT	18 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
CANAL VISÉ-HACCOURT (« JONCTION »)	1 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
CANAL DE LANAYE	1 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW



#### TYPE D'EAUX

- Eaux vives
- Eaux mixtes
- Eaux calmes

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

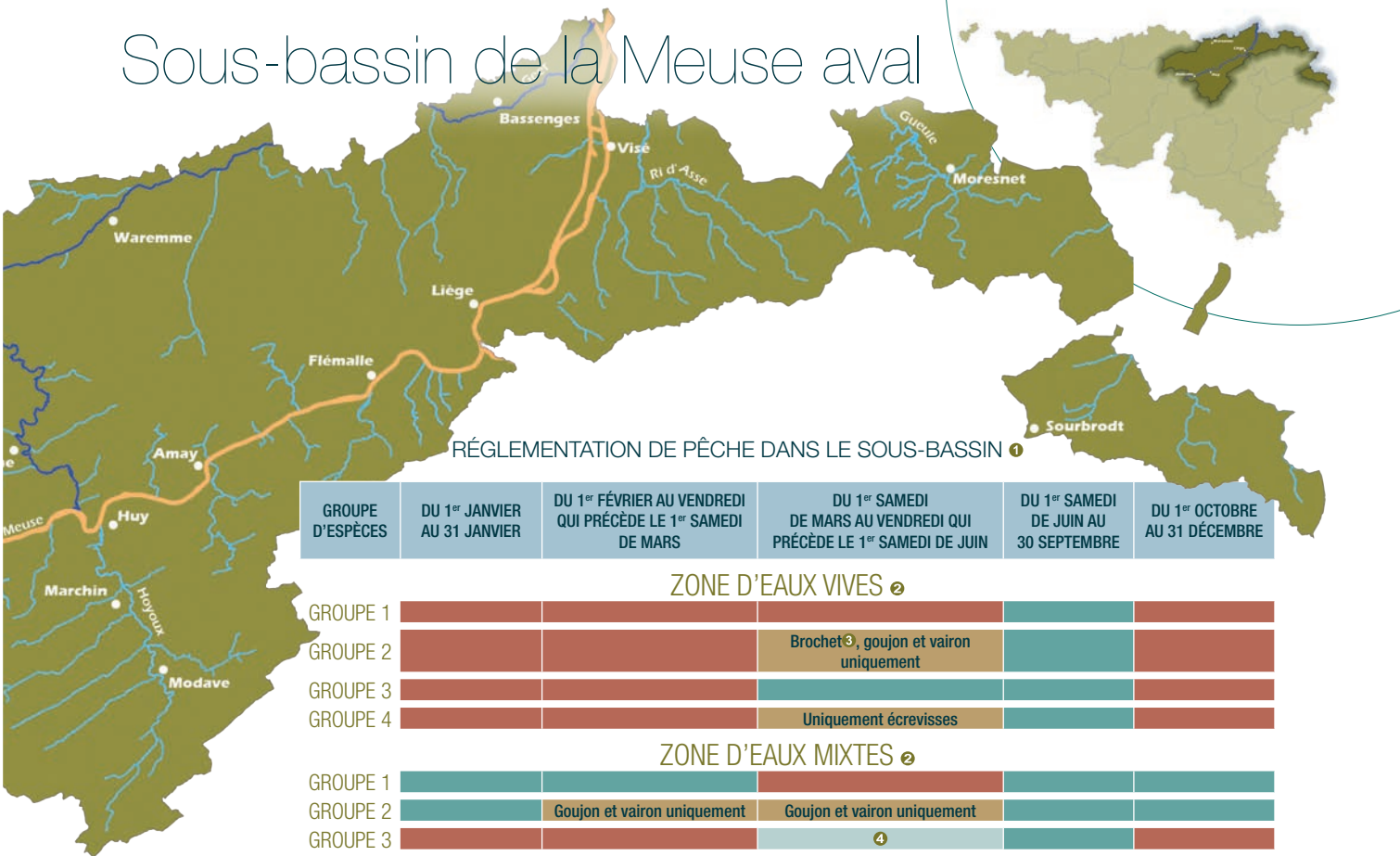
<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale  
AP autorisation du propriétaire riverain

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Meuse Aval



# Sous-bassin de la Meuse aval



RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	--	--	---	---	---

## ZONE D'EAUX VIVES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ③, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Uniquement écrevisses		

## ZONE D'EAUX MIXTES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			④		
GRUPE 4			Uniquement écrevisses		

## ZONE D'EAUX CALMES ⑤

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		⑥		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. ② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ③ Prélèvement du brochet interdit. ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurre) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurre) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris. ⑤ Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027. ⑥ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurre) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.

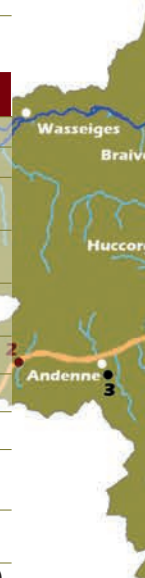
## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Meuse Aval

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Au Martin Pêcheur	Waremmé	Avenue Henri Monjoie, 25	+32 (0)19 32 29 20
2	La Maison de la Mouche	Vyle-et-Tharoul	Rue de Vyle, 6	+32 (0)85 41 37 32
3	Paradisïa Pêche	Seraing	Rue du Val Saint-Lambert, 217	+32 (0)4 336 18 64
4	Liège Fishing	Liège	Boulevard Cuivre et Zinc, 19 4030 Liège	+32 (0)4 342 12 96
5	Decathlon Belle-Ile	Liège	Quai des Vennes, 1 4020 Liège	+32 (0)4 232 39 00
6	Nautic Center	Liège	Rue Wérihet, 79 4020 Liège	+32 (0)4 227 49 03
7	La Bouée	Herstal	Boulevard Zénobe Gramme, 33B	+32 (0)4 248 29 64
8	Ben & John Fishing	Saint-Nicolas (Montegnée)	Rue de la Résistance, 73	+32 (0)4 361 21 25
9	Garage des Sports	Oupeye	Rue Voie de Liège, 18	+32 (0)4 374 08 40
10	AllFishing	Hermalle-sous-Argenteau	Rue de Jupille, 132	+32 (0)4 266 13 84
11	Tom & Co	Haccourt	Avenue Reine Fabiola, 13	+32 (0)4 379 08 59
Hors carte	Thirion Pêche	Hannut	Rue Zénobe Gramme, 38	+32 (0)19 51 17 04

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Meuse	Namêche, rive droite, 300 m en aval du pont	Rue de Liège à Andenne, à hauteur du n°25
2	Meuse	Sclayn (Andenne), rive droite, 110 m en aval du pont	Rue du Bord de l'Eau, 294 à Andenne
3	Meuse	Statte (Huy), rive gauche, rampe du port de plaisance de Statte	Royal Yacht Club de Huy. Quai de Compiègne, 69 à 4500 Huy - royal-y.ch.be/port-de-statte/
4	Meuse	Huy, rive droite, rampe située à l'aval immédiat du pont de chemin de fer (pont-rails Hesbaye-Condroz)	Port de la Neuve Voie à Huy, directement accessible au départ de la N90
5	Meuse	Huy, rive gauche, rampe située à la darse de Corphalie. Parking aisé	Accessible directement au départ du Quai de Compiègne (face au garage Peugeot)
6	Meuse	Flône, rive gauche. Parking aisé	Rampe à hauteur du n°16 du Quai du Halage (Amay)
7	Meuse	Chokier (Flémalle-Haute), rive gauche	Rampe située avant l'entrée du Yacht Ski Club de Flémalle
8	Meuse	Chokier (Flémalle-Haute), rive gauche	Rampe du Yacht Ski Club de Flémalle
9	Meuse	Visé (Oupeye), rive gauche	Rampe située 300 m en aval de la noue du Hemlot, à hauteur du croisement rue du Hemlot et la rue Morette
10	Meuse	Visé, rive droite, aval du pont	Rampe située 250 m en aval du pont de Visé, directement accessible depuis le quai des Fermettes. Parking aisé
11	Meuse	Petit Lanaye, rive gauche (Les Tchérooux)	Rampe située face à l'entrée de la gravière d'Oost-Maarland (Pays-Bas) donnant accès à la Meuse mitoyenne, accessible depuis la rue Collinet, 250 m avant la frontière
12	Canal Albert	Oupeye, rive gauche (sens Liège-Anvers)	Rampe située à hauteur du n°18, rue Voie de Liège. Parking possible le long de la route





< Un silure sur la Meuse

La Gueule  
à Moresnet >



### ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE:

Meuse en aval du barrage de Lixhe (Meuse mitoyenne) : Prélèvement interdit.

# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Moselle

Le sous-bassin de la Moselle avec la portion orientale du sous-bassin de l'Amblève fait partie du bassin du Rhin.

Il est situé de part et d'autre de la frontière grand-ducale. La rivière maîtresse est la Sûre, avec pour affluent principal la Wiltz. Le sous-bassin (dont un peu moins de 350 km<sup>2</sup> en Wallonie) est centré sur deux principales villes que sont Bastogne au nord et Martelange plus au sud, aux confins de la forêt d'Anlier.



**District hydrographique:** Rhin

**Superficie:** 749.500 Ha

**Zones bioclimatiques concernées:** Basse et moyenne Ardenne

**Provinces concernées:** Luxembourg

**Population:** 55 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** Néant

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés):** 629 km de linéaire

**Plans d'eau hors voies hydrauliques:** 0

<b>Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Moselle</b>	Président Fernand ROY	+32 (0)475 66 50 18	lacaveduroy@skynet.be
<b>Maison Wallonne de la Pêche ASBL</b>	info@maisondelapeche.be	+32 (0)81 41 15 70	maisondelapeche.be
<b>Maison de la pêche du Luxembourg</b>	info@mplux.be	+32 (0)63 21 64 74	mplux.be
<b>Service de la Pêche</b>	sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be	+32 (0)81 33 59 00	environnement.wallonie.be
<b>Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier</b>	contact@parcnaturel.be	+32 (0)63 45 74 77	parcnaturel.be
<b>Contrat de rivière Moselle</b>	crmoselle@gmail.com	+32 (0)80 440 395	botrange.be

# Pêche et Patrimoine

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Mémorial du Mardasson & Bastogne War Museum
- > Piconrue : Musée de la Grande Ardenne et Musée des Légendes
- > Musée de l'Ardoise Haut Martelage (GD Luxembourg)
- > La grande forêt d'Anlier
- > Tour Baudouin panoramique des trois fontaines Gemmenich



La Géronne (Chêne)



La Sûre (Radelange)



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Moselle

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

SÛRE	33 KM	S CEV BR	AN L M	HVH	RW + CP
WILTZ	8 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
GÉRONNE	12 KM	S	AN L	HVH	RW + CP

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers BR brochet

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Moselle.

## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN <sup>1</sup>

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VEN- DREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
--------------------	---	--	---	---	--

### ZONE D'EAUX VIVES <sup>2</sup>

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet <sup>3</sup> , goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

<sup>1</sup> Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. <sup>2</sup> Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). <sup>3</sup> Prélèvement du brochet interdit.

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Aveve Pasau	Bastogne	Rue de Wiltz, 78	+32 (0)61 21 26 38



# Sous-bassin de la Moselle

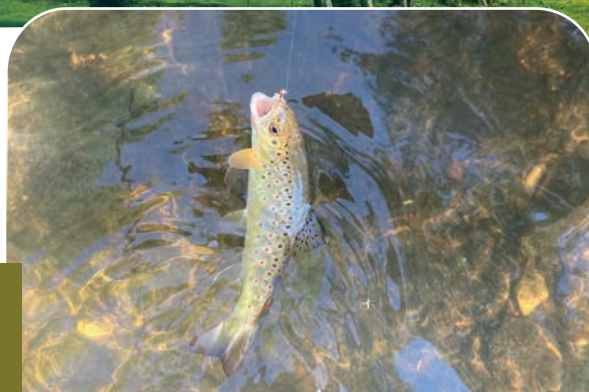


Une animation pêche à l'étang de la Gare (Bastogne) >

# Potentiel halieutique du sous-bassin de l'Oise

Ainsi donc, la Wallonie est concernée par le district hydrographique international de la Seine. La contribution wallonne à ce district s'opère à travers le sous-bassin de l'Oise, situé à l'extrémité de la Botte du Hainaut.

Avec un peu plus de 8.000 ha seulement, cette contribution est faible mais elle revêt un caractère particulier et ce pour deux raisons. Tout d'abord, parce que l'Oise, affluent majeur de la Seine, prend sa source en Wallonie. Ensuite, parce que l'un des sous-affluents de l'Oise, la Wautoise, voit lui aussi le jour sur le territoire wallon et se mue en France en l'une des trente-deux rivières labellisées « Sites Rivières Sauvages » dans l'Hexagone, rien de moins. Le sous-bassin wallon de l'Oise est donc petit par la taille mais grand sur le plan symbolique. Enfin, le sous-bassin de l'Oise représente une bonne porte d'entrée pour les pêcheurs en provenance de France. Ce pas franchi, ceux-ci sont rapidement sur le sous-bassin de la Sambre et ses lacs de l'Eau d'heure.



**District hydrographique:** Seine

**Superficie:** 8.010 ha

**Zones bioclimatiques concernées:** Thiérache

**Provinces concernées:** Hainaut

**Population:** 34 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** 0 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés):** 40,3 km

Fédération des Pêcheurs de l'Oise	Président Thibault Dardenne	+32 (0)476 01 48 32	dardenne.thibault@outlook.com
Maison Wallonne de la Pêche ASBL	info@maisondelapeche.be	+32 (0)81 41 15 70	maisondelapeche.be
Service de la Pêche	sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be	+32 (0)81 33 59 00	environnement.wallonie.be
Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse	info@parc-national-esem.be	+32 (0)60 39 17 90	parc-national-esem.be

# Pêche et Patrimoine

La Wartoise - Amont de Forges-Philippe

L'Oise



## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Vitrine des métiers de la Forêt (Momignies)
- > Abbaye Notre-Dame de Scourmont (Forges)
- > Espace Chimay (Forges)
- > Etangs de Cendron (Forges-Philippe)



L'Oise (Macquenoise)



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de l'Oise



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR <sup>1</sup> OU SUPERFICIE	ESPÈCES <sup>2</sup> RECHERCHÉES	TYPES <sup>3</sup> DE PÊCHE	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS <sup>5</sup> NÉCESSAIRE(S)
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX VIVES

OISE	18 KM	S CEV	AN L	HVH	RW + CP
EAU D'ANOR	9 KM	S CEV	AN L	HVH	RW + AP
RUISSEAU DES ANORELLES	5 KM	S CEV	AN L	HVH	RW + AP
WARTOISE	13 KM	S CEV	AN L	HVH	RW + AP

- 1** Longueur totale du cours d'eau en Wallonie  
**2** S salmonidés C EV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers  
**3** AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe  
**4** HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques  
**5** RW permis de la Région wallonne  
 CP carte d'adhésion à une société de pêche locale AP autorisation du propriétaire riverain

### RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN <sup>1</sup>

GROUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
------------------	---	---	---	---	--

### ZONE D'EAUX VIVES <sup>2</sup>

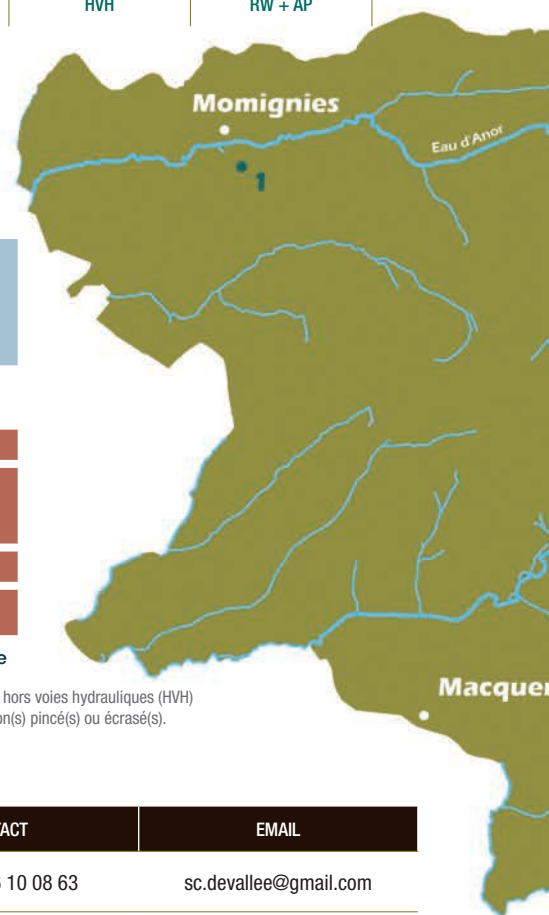
GROUPE 1					
GROUPE 2			Brochet <sup>3</sup> , goujon et vairon uniquement		
GROUPE 3					
GROUPE 4			Ecrevisses uniquement		

- Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

- 1** Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. **2** Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardilhon ou à ardilhon(s) pincé(s) ou écrasé(s).  
**3** Prélèvement du brochet interdit.

### ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

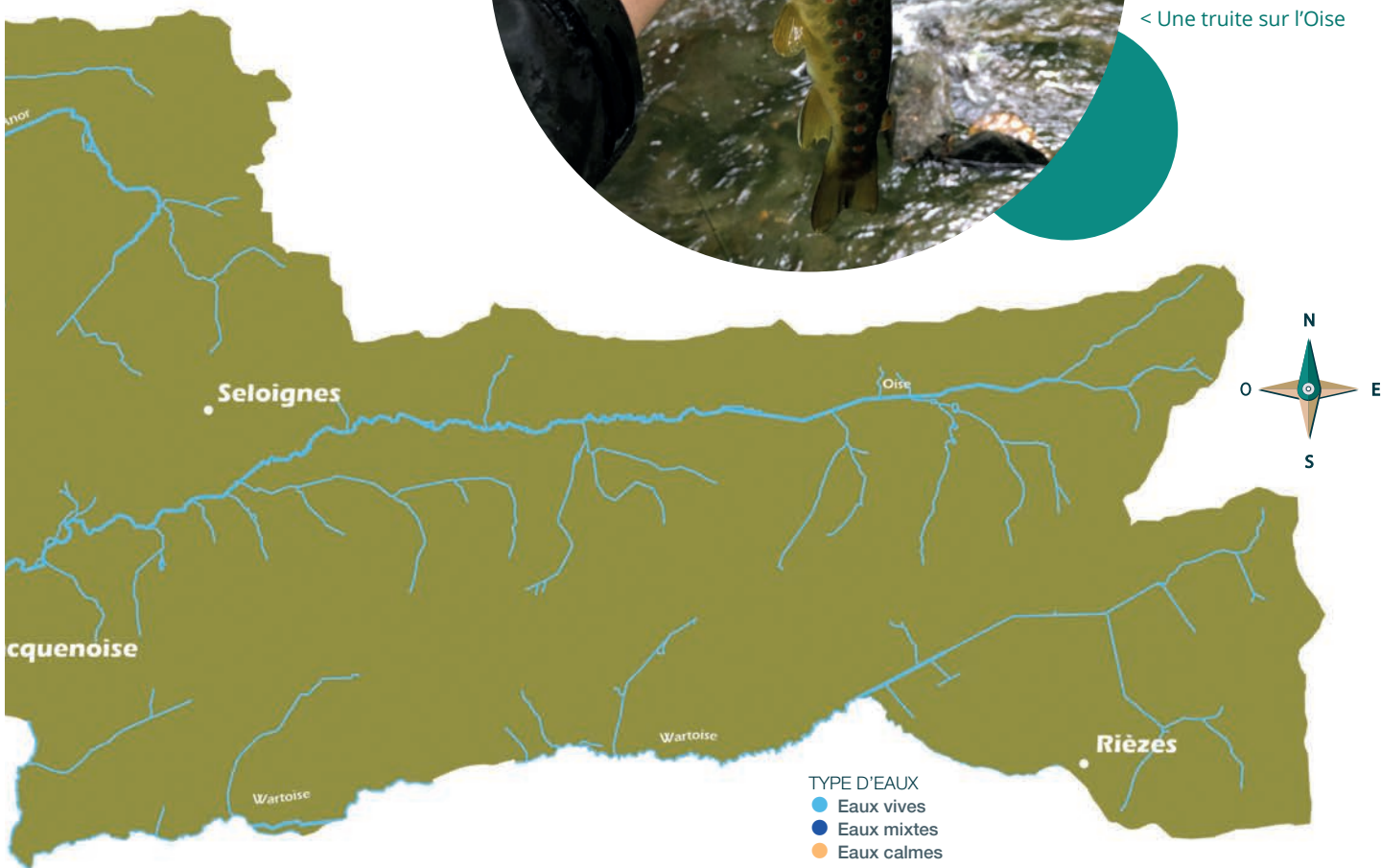
ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche « Martin le Pêcheur »	Froidchapelle	+32 (0)496 10 08 63	sc.devallee@gmail.com



# Sous-bassin de l'Oise



< Une truite sur l'Oise



# Potentiel halieutique du sous-bassin de l'Ourthe

Le sous-bassin de l'Ourthe est le deuxième plus vaste de Wallonie, derrière le sous-bassin Meuse aval.

En 2021, il occupait en outre la première place en matière de permis de pêche attribués, avec un peu plus de 12.500 unités. Ce succès, le sous-bassin de l'Ourthe le doit sans aucun doute à son offre halieutique exceptionnelle, où se retrouvent notamment parmi les plus beaux parcours salmonicoles de Wallonie, dont ceux de l'Ourthe orientale et de l'Ourthe occidentale et leurs tributaires. Mais il serait réducteur de limiter ce sous-bassin à un territoire dédié à la pêche de la truite et de l'ombre. Ce serait oublier que de Nisramont, où elle débute, à Chênée, où elle prend fin après un parcours de 135 km, l'Ourthe, aussi dénommée Grande Ourthe, est une rivière au peuplement mixte où se côtoient cyprins, salmonidés et carnassiers. Ce serait également passer sous silence que ce sous-bassin renferme le lac de Nisramont, un lieu enchanteur aux allures de Canada qui est aussi le 5e plus grand plan d'eau de Wallonie, à égalité avec le lac de Falemprise (47 ha). Et que dire de l'Ourthe entre Nisramont et Maboge, sinon qu'il s'agit à coup sûr de l'une de nos plus belles vallées wallonnes, au caractère unique et inégalé ?



**District hydrographique :** Meuse

**Superficie :** 184.573 ha

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval) :** Haute Ardenne, Ardenne centro-orientale, Basse et Moyenne Ardenne, Famenne et Calestienne, Sambre-et-Meuse et Condroz

**Provinces concernées :** Luxembourg, Namur et Liège

**Population (2016) :** 806.010 habitants

**Voies hydrauliques :** Ourthe (135 km), lac de Nisramont (47 ha), canal de l'Ourthe (2,1 km de Chanxhe à Poulseur ; 2,5 km à Angleur)

**Cours d'eau hors voies hydrauliques (classés) :** 2.645 km

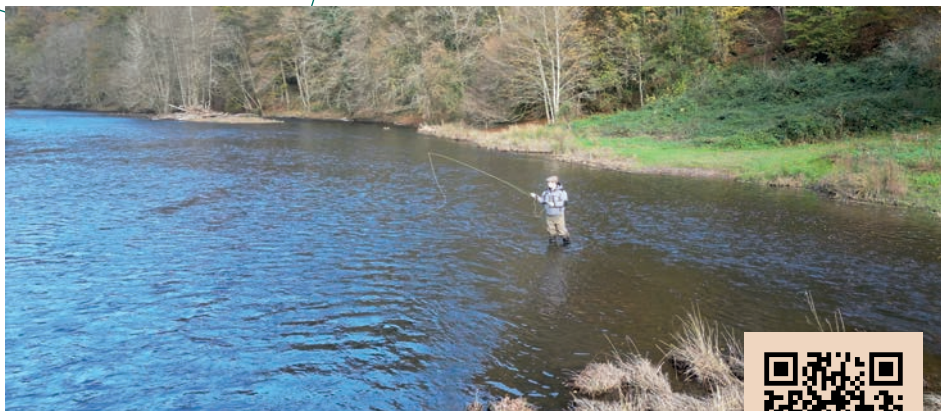
<b>Fédération des Pêcheurs de l'Ourthe (FPO)</b>	Président Francis OGER	+32 (0)4 38 01 434	pecheurs-ourthe.be
<b>Maison Wallonne de la Pêche ASBL</b>	info@maisondelapeche.be	+32 (0)81 41 15 70	maisondelapeche.be
<b>Maison de la pêche du Luxembourg</b>	info@mplux.be	+32 (0)63 21 64 74	mplux.be
<b>Service de la Pêche</b>	sp.dnf.dgarne @spw.wallonie.be	+32 (0)81 33 59 00	environnement.wallonie.be
<b>Parc Naturel des deux Ourthes</b>	info@pndo.be	+32 (0)61 21 04 00	pndo.be
<b>Contrat de rivière Ourthe</b>	cr.ourthe@skynet.be	+32 (0)86 21 08 44	cr-ourthe.be

# Pêche et Patrimoine

Float tube  
sur le Lac de Nisramont



L'Ourthe au Pré Balthazar  
(Maboge)



## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

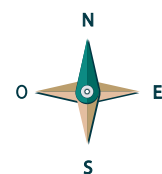
- > Barrage de Nisramont
- > Le Hérou – Parc Naturel des deux Ourthes
- > Château féodal de La Roche-en-Ardenne
- > Domaine de Palogne – Musée du Château Fort de Logne
- > Point de vue de la Roche aux Faucons

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de l'Ourthe



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
RUISSEAU DE LAVAL	10 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAUX DE GIVRY	15 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
OURTHE OCCIDENTALE	56 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE TAVIGNY	12 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE SOMMERAIN	10 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE COWAN	12 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE MARTIN MOULIN	13 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE VALIRE-CHEVRAL	10 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE BELLE MEUSE	16 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
OURTHE ORIENTALE	44 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU LE BRONZE	11 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU D'HEURE	19 KM	S CEV	AN L M	HVH	RW + CP
MARCHETTE	17 KM	S CEV	AN L M	HVH	RW + CP
AISNE	31 KM	S	AN L M	HVH	RW + CP
<b>ZONE D'EAUX MIXTES</b>					
OURTHE DU PONT DE NISRAMONT (AVAL BARRAGE) À CHÉNÉE (CONFLUENCE AVEC LA MEUSE)	135 KM	S CEV C CEC	AN L M CA	VH	RW
<b>ZONE D'EAUX CALMES</b>					
LAC DE NISRAMONT	47 HA	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL DE L'OURTHE À CHANXHE-POULSEUR	2 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL DE L'OURTHE À ANGLEUR	2 KM	CEC C	AN L M C CA	VH	RW



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale AP autorisation du propriétaire riverain

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de l'Ourthe (<http://www.pecheurs-ourthe.be/>)



# Sous-bassin de l'Ourthe

RÉGLEMENTATION DE PÊCHE  
DANS LE SOUS-BASSIN ①



GROUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
------------------	--	--	---	---	---

## ZONE D'EAUX VIVES ②

GROUPE 1	●	●	●	●	●
GROUPE 2	●	●	● Brochet ③, goujon et vairon uniquement	●	●
GROUPE 3	●	●	●	●	●
GROUPE 4	●	●	● Ecrevisses uniquement	●	●

## ZONE D'EAUX MIXTES ②

GROUPE 1	●	●	●	●	●
GROUPE 2	●	● Goujon et vairon uniquement	● Goujon et vairon uniquement	●	●
GROUPE 3	●	●	● ④	●	●
GROUPE 4	●	●	● Ecrevisses uniquement	●	●

## ZONE D'EAUX CALMES ⑤

GROUPE 1	●	●	●	●	●
GROUPE 2	●	● Goujon et vairon uniquement	● Goujon et vairon uniquement	●	●
GROUPE 3	● Dans les lacs et étangs uniquement	●	● ⑥	●	● Dans les lacs et étangs uniquement
GROUPE 4	●	●	●	●	●

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.

② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardilhon ou à ardilhon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ③ Prélèvement du brochet interdit.

④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.

⑤ Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027 sauf sur les lacs et étangs.

⑥ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.



## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de l'Ourthe

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Eudore Piront	Foy (Bastogne)	Foy, 198	+32 (0)61 21 35 52
2	La Ligne	Marche-en-Famenne	Rue des Brasseurs, 35	+32 (0)84 31 22 16
3	Decathlon	Marche-en-Famenne	Rue du Parc Industriel, 16	+32 (0)84 39 49 90
4	Pêche Sportive chez Thierry	La Roche-en-Ardenne	Place du Marché, 12	+32 (0)84 41 13 95
5	Animal Confort	Sprimont	Fond Leval, 32	+32 (0)4 382 39 00

## RAMPE DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Lac de Nisramont	Rampe située à proximité du barrage	Route du barrage à Nisramont

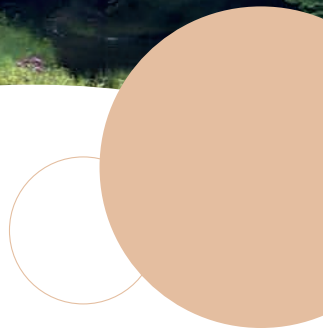
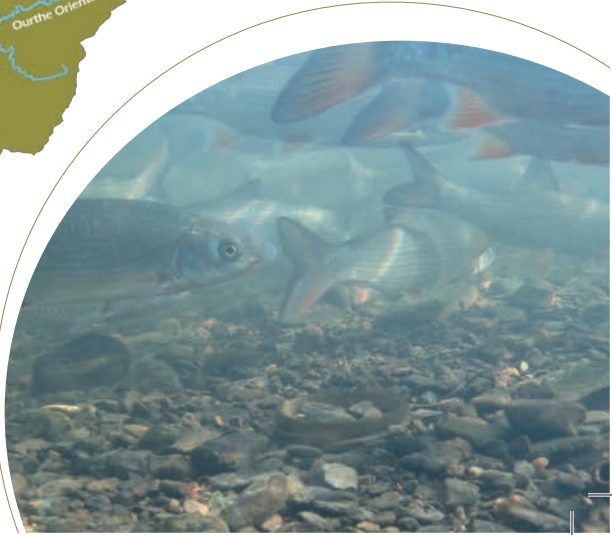
## ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de l'Ourthe luxembourgeoise	Rendeux	+32 (0)494 34 67 12	info@thierrypeche.be
2	Riveo – Centre d'Interprétation de la Rivière	Hotton	+32 (0)84 41 35 71	info@riveo.be
3	École de Pêche « Eaux Racines »	Poulseur	+32 (0)473 61 05 98	info@eauxracines.be
4	Les Découvertes de Comblain ASBL – « École de Pêche Ourthe-Ambève »	Comblain-au-pont	+32 (0)484 14 62 16	info@découvertes.be



- TYPE D'EAUX
- Eaux vives
  - Eaux mixtes
  - Eaux calmes

Hotus sur l'Ourthe >



# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Sambre

Le sous-bassin de la Sambre offre une belle diversité en termes de types d'eaux et de types de pêche. De manière générale, cette diversité est sous-estimée par les pêcheurs qui ne résident pas dans le sous-bassin et particulièrement par ceux qui fréquentent les eaux du sud et de l'est de la Wallonie.

La faute, sans doute, à la Sambre elle-même et plus précisément à son tronçon autrefois fortement industrialisé, encore trop souvent et injustement assimilé à un cours d'eau où toute vie a disparu. Nombre de pêcheurs wallons ont ainsi tendance à coller cette image à la Sambre ainsi qu'à ses tributaires. Pourtant, la réalité est bien différente. À commencer par la Sambre elle-même, laquelle offre plusieurs visages et de réelles opportunités de pêche tout au long de ses 88 km, en ce compris, aujourd'hui, au cœur de l'agglomération carolorégienne. Quant à ses affluents, la plupart d'entre eux font la joie des pêcheurs qui recherchent la truite, et certains renferment même une belle population d'ombres. Enfin, le sous-bassin de la Sambre est aussi celui qui héberge les plus grands plans d'eau de Wallonie et de Belgique, à savoir les lacs de l'Eau d'Heure, un ensemble au potentiel halieutique unique.



**District hydrographique:** Meuse

**Superficie:** 171.324 ha

**Zones bioclimatiques concernées:** Hesbino-brabançon, Condroz de l'Entre-Sambre-et-Meuse, Fagne

**Provinces concernées:** Hainaut et Namur

**Population:** 375 hab./km<sup>2</sup>

**Valeurs extrêmes:** 1.963 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** 111,5 km (Sambre et canal Charleroi-Bruxelles) et 629,5 ha (lacs de l'Eau d'Heure et noues de la Sambre)

**Cours d'eau hors voies hydrauliques:** 2.319 km

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Sambre**

Président  
Gérald COLSON

+32 (0)473 75 80 21

geraldcolson@hotmail.com

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de Rivière Sambre**

info@crsambre.be

+32 (0)71 96 07 18

crsambre.be

# Pêche et Patrimoine

Pêche en barque sur le Lac de la Plate Taille



## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Réserve naturelle de Labuissière
- > Site des lacs de l'Eau d'Heure
- > Ruines de l'Abbaye d'Aulne (Thuin)
- > Site du Bois du Cazier (Charleroi)
- > Maison du peintre Magritte (Châtelet)
- > Grotte de Spy – Espace de l'Homme de Spy (Jemeppe-sur-Sambre)

La Sambre (Charleroi)

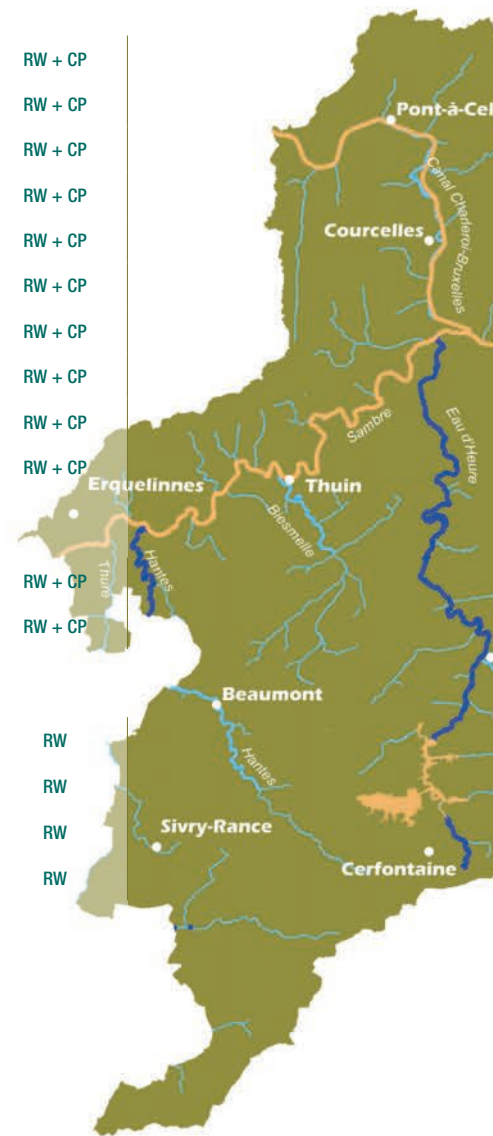


Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Sambre



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
HELPE MAJEURE	5 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
THURE	17 KM	S CEV	AN L M	HVH	RW + CP
HANTES	17 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
BIESMELLE (BIESME L'EAU)	15 KM	S CEV	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE SOUMOY	10 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
EAU D'YVES	17 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
THYRIA	15 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
RUISSEAU D'ACOZ	15 KM	S	AN L	HVH	RW + CP
BIESME	16 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
RUISSEAU DE FOSSES	12 KM	S CEV C	AN L	HVH	RW + CP
<b>ZONE D'EAUX MIXTES</b>					
HANTES	8 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
EAU D'HEURE	47 KM	S CEV C	AN L M	HVH	RW + CP
<b>ZONE D'EAUX CALMES</b>					
SAMBRE	88 KM	CEV CEC C	AN L C CA	VH	RW
NOUES DE LA SAMBRE	21 HA	CEC C	AN L C CA	VH	RW
LACS DE L'EAU D'HEURE	608 HA	S CEC C	AN L M C CA	VH	RW
CANAL CHARLEROI-BRUXELLES	23 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW



<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> S salmonidés CEV cyprins d'eau vive CEC cyprins d'eau calme C carnassiers

<sup>3</sup> AN appâts naturels L leurres M mouche C coup CA carpe

<sup>4</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>5</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Piscicole et Halieutique du sous-bassin de la Sambre.

# Sous-bassin de la Sambre



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	--	--	---	---	---

### ZONE D'EAUX VIVES ①

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ②, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX MIXTES ①

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			③		
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX CALMES ⑤⑥

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		④		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

- ① Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardilhon ou à ardilhon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ② Prélèvement du brochet interdit. ③ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris. ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche. ⑤ Dans les noues de la Sambre, la pêche de la carpe de nuit est interdite. Le prélèvement de tout poisson y est également interdit.

⑥ Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027 sauf sur les lacs et étangs.

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

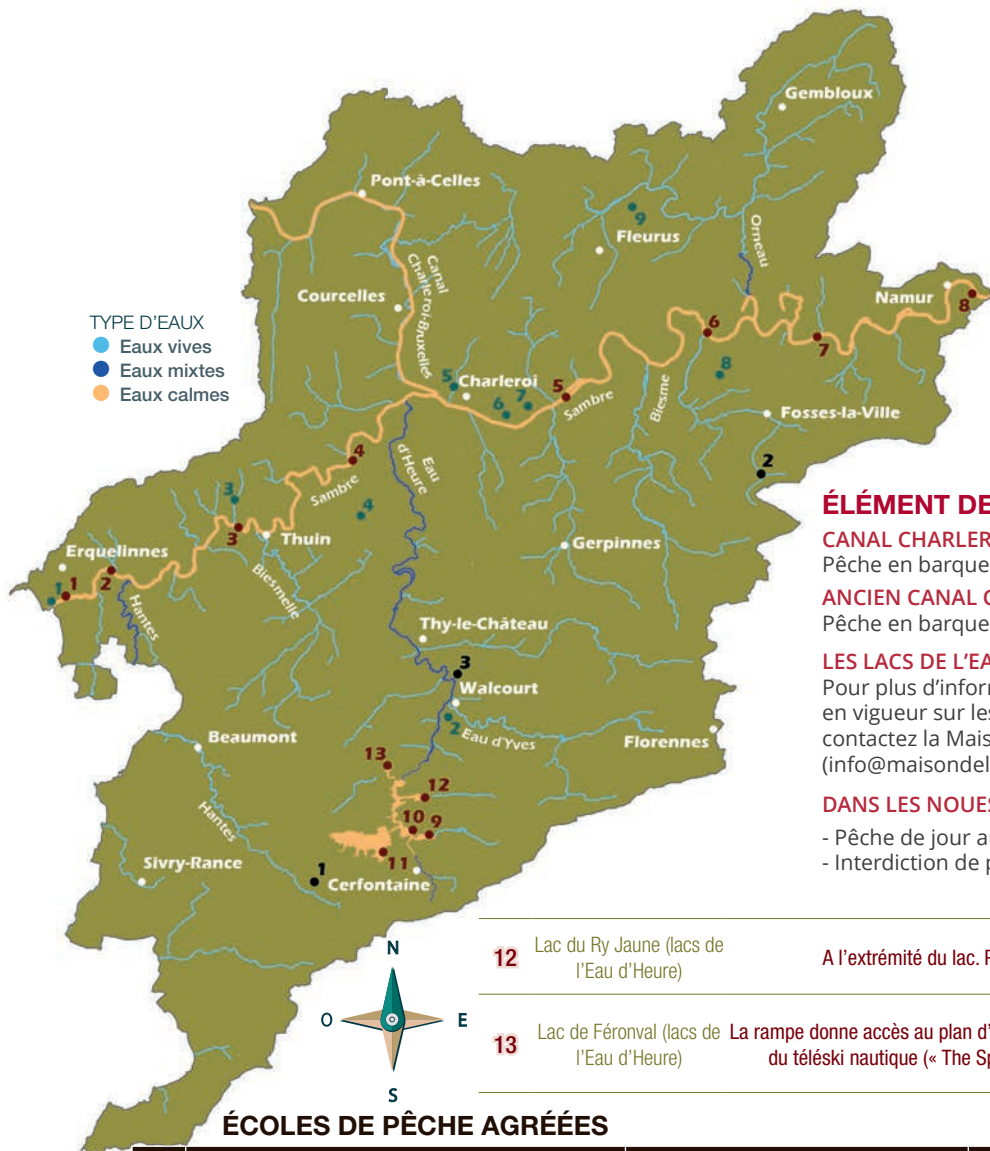
dans le sous-bassin de la Sambre

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Au Chant des Oiseaux	Erquelinnes	Rue Albert 1 <sup>er</sup> , 187	+32 (0)71 55 58 89
2	Plaisance de l'Eau d'Heure (nautisme)	Walcourt	Allée J.-F Kennedy, 15	+32 (0)71 61 22 62
3	Chez Mike, Etang de la Brouille	Lobbès	Rue Saint-Roch, 4	+32 (0)478 992 623
4	Au Rêve du Pêcheur	Gozée (Thuin)	Rue de Marchienne, 153	+32 (0)71 81 99 68
5	Decathlon	Dampremy (Charleroi)	Chaussée de Bruxelles, 82	+32 (0)71 24 00 20
6	Hainaut Pêche	Gilly (Charleroi)	Place de la Quairelle 35D, 6061 Montignies Sur Sambre	+32 (0)71 30 33 85
7	Decathlon	Châtelineau (Châtelet)	Rue Trieu Kaisin, 1	+32 (0)71 24 30 40
8	Bernard Sneessens SPRL	Aisemont (Fosses-la-Ville)	Route de Tamines, 241	+32 (0)71 78 42 48
9	Aux 4 Pattes	Ligny	Rue Lucien Ponlot, 37	+32 (0)71 88 85 27

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Haute Sambre	Rive gauche, port de plaisance d'Erquelinnes. Parking aisé.	Rue du Port, 2 à 6560 Erquelinnes
2	Haute Sambre	Rive droite, pont de Merbes-le-Château. Parking aisé.	Parking du Dinosauire, 6567 Merbes-le-Château
3	Haute Sambre	Rive droite, pont de Lobbès. Parking moyennement aisé.	Rue de la Saline à 6540 Lobbès
4	Haute Sambre	Rive gauche, déversoir de Landelies (île centrale). Parking moyennement aisé.	Rue du Déversoir à 6111 Montigny-le-Tilleul
5	Sambre carolorégienne	Rive droite, Châtelet. Parking difficile.	Rue de l'Abattoir à 6200 Châtelet
6	Basse Sambre	Rive gauche, bassin de virement d'Auvelais. Propriété du port autonome de Namur. Lieux occupés par la centrale à béton Sobemo.	Rue de la Vacherie à 5060 Sambreville
7	Basse Sambre	Rive gauche. Rampe pour menues embarcations située 370 m en amont du pont routier (entre le pont routier et le pont du chemin de fer). Parking aisé à proximité du pont routier.	Halage accessible depuis le pont routier (rue de Spy)
8	Sambre à Namur	Rive droite. Rampe pour menues embarcations. Parking difficile.	Au bout de la rue Bosret
9	Lac de Falemprise (lacs de l'Eau d'Heure)	A proximité du Relais de Falemprise. Utilisable moyennant une clé payante à retirer au centre d'accueil du lac de la Plate Taille. Parking aisé.	Rue de Falemprise, 2 à 5630 Cerfontaine
10	Lac de Falemprise (lacs de l'Eau d'Heure)	Rampe pour menues embarcations (float tube, kayak...). Parking aisé.	A droite après le pré-barrage de Falemprise
11	Lac de la Plate Taille (lacs de l'Eau d'Heure)	Voir brochure « Permis L » - La pêche en barque sur le Lac de la Plate Taille.	Rue d'Oupia à 6440 Froidchapelle





TYPE D'EAUX  
 ● Eaux vives  
 ● Eaux mixtes  
 ● Eaux calmes

### ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE:

#### CANAL CHARLEROI-BRUXELLES :

Pêche en barque et en menues embarcations interdites

#### ANCIEN CANAL CHARLEROI-BRUXELLES :

Pêche en barque et en menues embarcations interdites

#### LES LACS DE L'EAU D'HEURE :

Pour plus d'informations sur la réglementation en vigueur sur les Lacs de l'Eau d'Heure, contactez la Maison Wallonne de la Pêche (info@maisondelapeche.be)

#### DANS LES NOUES DE LA SAMBRE :

- Pêche de jour autorisée, excepté des ponts et passerelles.
- Interdiction de prélever, de détenir et de pêcher aux vifs

**12** Lac du Ry Jaune (lacs de l'Eau d'Heure)

A l'extrémité du lac. Parking aisé.

Rue du Chemin des Mines à 5630 Cerfontaine.

**13** Lac de Féronval (lacs de l'Eau d'Heure)

La rampe donne accès au plan d'eau par les installations du téléski nautique (« The Spin »). Parking aisé.

Rue Crossart à 6440 Boussu-lez-Walcourt (Froidchapelle)

## ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche « Martin le Pêcheur »	Froidchapelle	+32 (0)496 100 863	sc.devallee@gmail.com
2	École de pêche du lac de Bambois	Bambois (Fosses-la-Ville)	+32 (0)472 60 67 60	clubpechebambois@idef.be
3	École de pêche de la Bouvière	Walcourt	+32 (0)71 61 34 07	danilus2015@hotmail.com

# Potentiel halieutique du sous-bassin Semois-Chiers

Situé à l'extrême sud de la Wallonie, le sous-bassin Semois-Chiers est à la fois l'un des moins peuplés et l'un de ceux qui se voit attribuer le plus grand nombre de permis de pêche, un succès qui s'explique par le caractère très préservé de ses cours d'eau, où dominent les eaux vives et les eaux mixtes.

Le centre de ce sous-bassin est occupé par la Semois elle-même, véritable bijou halieutique dont la vallée est, n'ayons pas peur de l'affirmer, la plus belle de Wallonie et qui, avec ses affluents que sont la Vierre et la Rulles, constitue l'épicentre de la pêche du brochet en rivière en Wallonie. La Semois offre au demeurant la possibilité de pêcher sur l'un des linéaires à la fois le plus long et le mieux préservé de Wallonie moyennant le seul permis wallon. Mais la Chiers n'est pas en reste, avec, probablement l'une de nos meilleures rivières salmonicoles.



**District hydrographique:** Meuse

**Superficie:** 1.759 km<sup>2</sup>

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval):** Haute Lorraine, Basse Lorraine, Ardenne centro-orientale, basse et moyenne Ardenne

**Provinces concernées:** Luxembourg et Namur

**Population:** 78,3 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques:** 81 km  
(Semois en aval du Moulin des Nawés à Herbeumont)

**Cours d'eau hors voies hydrauliques:** 2.670 km

Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin Semois-Chiers

Président  
Thierry Thieltgen

+32 (0)470 30 14 34

fnpbsc.be

Maison Wallonne de la Pêche ASBL

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

Maison de la pêche du Luxembourg

info@mplux.be

+32 (0)63 21 64 74

mplux.be

Service de la Pêche

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

Contrat de rivière Semois-Chiers

ycollignon@semois-chiers.be

+32 (0)474 54 22 23

semois-chiers.be

# Pêche et Patrimoine

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Ruines de l'Abbaye d'Orval et ses musées
- > Point de vue du Ménil (Termes)
- > Chassepierre, l'un des plus beaux villages de Wallonie
- > Château-fort de Bouillon
- > Point de vue du Tombeau du Géant (Botassart)
- > Promenade des Echelles de Rochehaut



Pêche à la longue canne sur la Semois (Vresse)



La Semois (Frahan)



Termes - Amont village - Vallée depuis le point de vue du Ménil

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin Semois-Chiers



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN - CHIERS ET AFFLUENTS

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>2</sup>	STATUT <sup>3</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>4</sup>	SOCIÉTÉS DE PÊCHE <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
MESSANCY	17 KM	T	HVH	RW + CP	1
BRÜLL	6 KM	T	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE LACLAIREAU	6 KM	T, M	HVH	RW + CP	1
CHEVRATTE (OU CHAVRATTE)	18 KM	T, M	HVH	RW + CP	2
RUISSEAU DU FOND DE HAZA	8 KM	T			
VIRE <sup>6</sup>	8 KM	T, M	HVH	RW + CP	2
TON	32 KM	T, M, C	HVH	RW + CP	4
<b>ZONE D'EAUX MIXTES</b>					
VIRE <sup>7</sup>	18 KM	T, M, C	HVH	RW + CP	1
CHIERS	4 KM	T, M, C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1

<sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie

<sup>2</sup> T truite à toutes les techniques sauf la mouche M mouche C coup  
CARBR carassiers; brochet et perche CA carpe

<sup>3</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques

<sup>4</sup> RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale

<sup>5</sup> Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Semois-Chiers (fhpsbc.be/)

<sup>6</sup> De sa source jusqu'à la confluence avec le Ruisseau du Fond de Haza

<sup>7</sup> Depuis la confluence avec le Ruisseau du Fond de Haza

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN - SEMOIS ET AFFLUENTS

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>2</sup>	STATUT <sup>3</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>4</sup>	SOCIÉTÉS DE PÊCHE <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
MANDEBRAS	15 KM	T	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE LÉGLISE	10 KM	T, CARBR	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE MELLIER	20 KM	T, M, CARBR	HVH	RW + CP	1
RULLES <sup>6</sup>	19 KM	T, M, CARBR	HVH	RW + CP	1
BREUVANNE	9 KM	T	HVH	RW + CP	1
CIVANNE	9 KM	T	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE NEUFCHÂTEAU <sup>7</sup>	15 KM	T, M	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE GRANDVOIR	24 KM	T, M, CARBR	HVH	RW + CP	3
VIERRE <sup>8</sup>	22 KM	T, M, CARBR	HVH	RW + CP	3
RUISSEAU DES MUNOS	7 KM	T, M	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DU TREMBLE ET AFFLUENTS (dont le Ruisseau des Roches)	11 KM	T	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DES DEUX EAUX ET AFFLUENTS	34 KM	T, M	HVH	RW + CP	1
RUISSEAU DE MEMBRE	9 KM	T	HVH	RW + CP	1

# Sous-bassin de la Semois-Chiers



TYPE D'EAUX  
 ● Eaux vives  
 ● Eaux mixtes  
 ● Eaux calmes

## ZONE D'EAUX MIXTES

RULLES ⑨	20,1 KM	T, M, C, CARBR	HVH	RW + CP	5
RUISSEAU DE NEUFCHÂTEAU ⑩	11,7 KM	T, M, C, CARBR	HVH	RW + CP	2
VIERRE ⑪	23,2 KM	T, M, C, CARBR	HVH	RW + CP	4
SEMOIS ⑫	105,4 KM	T, M, C, CARBR	HVH	RW + CP	10
SEMOIS	81 KM	T, M, C, CARBR	VH	RW	7

## ZONE D'EAUX CALMES

ETANG DE BOLOGNE (HABAY-LA-NEUVE)	3 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1
ETANG DU CHÂTELET (HABAY-LA-NEUVE)	3,2 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1
ETANG DU MOULIN (HABAY-LA-NEUVE)	1 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1
LAC DE NEUFCHÂTEAU	4,5 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1
LAC DE LA VIERRE	30 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1
ETANG REMY (HABAY-LA-NEUVE)	1,3 HA	C, CARBR, CA	HVH	RW + CP	1

- ① Longueur totale du cours d'eau en Wallonie
- ② T truite à toutes les techniques sauf la mouche M mouche C coup CARBR carassiers; brochet et perche CA carpe
- ③ HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques
- ④ RW permis de la Région wallonne CP carte d'adhésion à une société de pêche locale
- ⑤ Les coordonnées des sociétés sont disponibles auprès de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Semois-Chiers (fhsbc.be)
- ⑥ En amont de l'étang de la Trapperie à Habay
- ⑦ En amont du lac de Neufchâteau
- ⑧ En amont de la confluence avec le Ruisseau de Neufchâteau.
- ⑨ En aval de l'étang de la Trapperie à Habay.
- ⑩ En aval du lac de Neufchâteau.
- ⑪ En aval de la confluence avec le Ruisseau de Neufchâteau.
- ⑫ De sa source jusqu'à l'amont du barrage du Moulin des Nawés à Herbeumont.

## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN ①

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
-----------------	--	--	---	---	---

### ZONE D'EAUX VIVES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet ③, goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX MIXTES ②

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			④		
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX CALMES

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		⑤		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

- ① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (VH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive. ② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardilhon ou à ardilhon(s) pincé(s) ou écrasé(s). ③ Prélèvement du brochet interdit. ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris. ⑤ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Decathlon	Arlon	Rue de Grass, 99	+32 (0)63 24 01 60
2	Horta (Silolux)	Messancy	Rue des Ardennes, 5A	+32 (0)63 37 11 01
3	Jacquet Pêche	Izel (Chiny)	Rue Albert 1 <sup>er</sup> , 10	+32 (0)61 32 81 30
4	Animal Passion	Neufchâteau	Chaussée de Recogne, 14	+32 (0)61 51 26 00
5	La Frayère	Vresse-sur-Semois	Rue du Ruisseau, 5	+32 (0)61 50 20 21
6	Tom & Co	Arlon	Parc de l'Hydrion, 1	+32 (0)63 42 48 40

# Sous-bassin de la Semois-Chiers

La Maison de la pêche  
du Luxembourg à Habay >



## ÉCOLES DE PÊCHE AGRÉÉES

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	Ecole de Pêche « La Bouriche ASBL » ASBL Maison de la Pêche du Luxembourg	Habay-la-Neuve	+32 (0)487 30 77 74	info@mplex.be
2	École de pêche « Les petits pêcheurs »	Bouillon	+32 (0)479 937 051	arthurmarneffe65@hotmail.com

## ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE :

Dans la Semois, du 1<sup>er</sup> samedi de mars au vendredi précédent le 1<sup>er</sup> samedi de juin, la pêche entrant dans le lit du cours d'eau est interdite.



< Un brochet  
sur la Semois (Dohan)

# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Senne

Le sous-bassin de la Senne est à la fois l'un des moins vastes et le plus densément peuplé de Wallonie.

Aussi, il y a fort à parier que nulle part ailleurs sur le territoire wallon les pressions anthropiques sur les milieux humides ne sont aussi élevées que sur ce sous-bassin appartenant au district hydrographique international de l'Escaut. Cela ne signifie pas pour autant que son potentiel halieutique n'est pas digne d'intérêt, loin de là. Tout d'abord parce que les efforts d'épuration menés sur les cours d'eau du sous-bassin combinés aux repeuplements opérés par les groupements de pêcheurs et les gestionnaires publics commencent à porter leurs fruits et laissent augurer un avenir prometteur et sans doute insoupçonné. Ensuite, parce que ce sous-bassin possède l'un des potentiels les plus élevés de Wallonie en matière d'eaux calmes. S'ajoutent à cela d'autres atouts touristiques, dont un patrimoine historique parmi les plus riches du pays, notamment au niveau du bâti.



**District hydrographique :** Escaut

**Superficie :** 57.189 ha

**Zones bioclimatiques concernées :** Plaines et Vallées Scaldisiennes et Hesbino-brabançon

**Provinces concernées :** Hainaut et Brabant wallon

**Population :** 396 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques :** 45,5 km

**Cours d'eau hors voies hydrauliques :** 208,7 km

**Fédération Halieutique et Piscicole  
du sous-bassin de la Senne**

Président  
Jean-Marie LUYCKX

+32 (0)476 89 83 03

jeanmarie.luyckx@skynet.be

**Maison Wallonne de la Pêche ASBL**

info@maisondelapeche.be

+32 (0)81 41 15 70

maisondelapeche.be

**Service de la Pêche**

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

+32 (0)81 33 59 00

environnement.wallonie.be

**Contrat de rivière Senne**

info@crsenne.be

+32 (0)2 355 02 15

crsenne.be



# Pêche et Patrimoine

Le Canal Charleroi-Bruxelles (Ronquières)



Championnat du monde (Ronquières)



Un gardon dans le Canal Charleroi - Bruxelles



Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Senne



## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles
- > Plan incliné de Ronquières
- > Château de la Follie (Ecaussinnes)
- > Etangs de Coeurcq
- > Musée La Forge (Ittre)
- > Parc du Château des Comtes de Hornes (Braine-le-Château)

## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	TYPES DE PÊCHE <sup>3</sup>	STATUT <sup>4</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>5</sup>
------	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### ZONE D'EAUX MIXTES

SENNE	34 KM	CEV CEC C	AN M L	HVH	RW + AP
-------	-------	-----------	--------	-----	---------

### ZONE D'EAUX CALMES

CANAL CHARLEROI-BRUXELLES	23 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
CANAL CHARLEROI-BRUXELLES HISTORIQUE	18 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW
CANAL DU CENTRE	4 KM	CEC C	AN L C CA	VH	RW

- 1 Longueur totale du cours d'eau en Wallonie
- 2 S salmonidés CEC cyprins d'eau vive  
CEC cyprins d'eau calme C camassiers
- 3 AN appâts naturels L leurres M mouche  
C coup CA carpe
- 4 HVH hors voies hydrauliques  
VH voies hydrauliques
- 5 RW permis de la Région wallonne  
CP carte d'adhésion à une société de pêche locale  
AP autorisation du propriétaire riverain

Les coordonnées des sociétés sont disponibles  
auprès de la Fédération Piscicole et Halieutique  
du sous-bassin de la Senne  
(jeanmarie.luyckx@skynet.be)



## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VEN- DREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
--------------------	---	--	---	---	--

### ZONE D'EAUX MIXTES 1

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			2		
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		

### ZONE D'EAUX CALMES 3

GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon uniquement	Goujon uniquement		
GRUPE 3			4		
GRUPE 4					

- Pêche autorisée
- Pêche autorisée avec restriction
- Pêche interdite
- Pêche spécifique

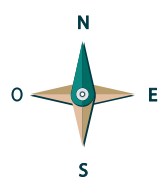
1 Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s). 2 Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.

3 Prélèvement du brochet interdit du 01-01-2025 au 31-12-2027. 4 Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.

# Sous-bassin de la Senne



Championnat du monde (Ronquières) v



TYPE D'EAUX  
● Eaux vives  
● Eaux mixtes  
● Eaux calmes

## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Senne

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Chez David	Tubize	Chaussée de Mons, 327	+32 (0)2 355 94 39
2	Le Vivier de la Senne	Soignies	Rue de la Senne, 30	+32 (0)492 429 705

## RAMPES DE MISE A L'EAU

ID	EAUX	LOCALISATION – REMARQUES	POUR S'Y RENDRE
1	Canal Charleroi-Bruxelles	Rive droite (sens Charleroi-Bruxelles), large de Stauffer. Peut être utilisée pour se rendre sur le canal du Centre	Rte du Quai à 7180 Seneffe
2	Canal du Centre	Rive gauche (sens La Louvière-Seneffe). Rampe située au Club Nautique Tyberport Manage cntm.be	Rue de Manage à 7181 Familleureux (Seneffe)

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

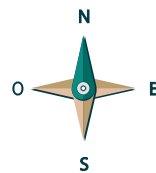
ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche « L'As de Pêche »	Tubize (étangs de Coeurcq)	Jean-Marie Luyckx +32 (0)476 89 83 03	jeanmarie.luyckx@skynet.be

## ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE :

Canal Charleroi-Bruxelles: Pêche en barque et en menues embarcations interdites

Ancien canal Charleroi-Bruxelles: Pêche en barque et en menues embarcations interdites





TYPE D'EAUX

- Eaux vives
- Eaux mixtes
- Eaux calmes

# Potentiel halieutique du sous-bassin de la Vesdre

Entre le sous-bassin de l'Ambève, au sud, et le sous-bassin Meuse aval au nord et à l'ouest, le sous-bassin de la Vesdre, douzième sur quinze en termes de superficie, est drainé par des rivières parmi les plus torrentueuses de Wallonie.

La Vesdre, la Hoëgne et le Wayai naissent sur ou non loin des Hautes-Fagnes, toit et château d'eau de la Belgique, et dévalent à toute allure vers l'ouest, en direction de l'Ourthe, le Wayai étant absorbé par la Hoëgne à Theux et cette dernière étant elle-même absorbée par la Vesdre à Pepinster. La Vesdre rejoint finalement l'Ourthe à Chênée, aux portes de Liège, après une course effrénée de 71 km. Après presque deux siècles au cours desquels elles ont été fortement affectées par la présence humaine, la Vesdre et la Hoëgne ont connu une véritable renaissance et ont révélé leur extraordinaire potentiel salmonicole.



**District hydrographique :** Meuse

**Superficie :** 696 km<sup>2</sup>

**Zones bioclimatiques concernées (d'amont en aval) :** Haute Ardenne, Ardenne centro-orientale, basse et moyenne Ardenne, Condroz

**Province concernée :** Liège

**Population :** 309,5 hab./km<sup>2</sup>

**Voies hydrauliques :** -

**Cours d'eau hors voies hydrauliques :** 1.417 km

<b>Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Vesdre</b>	Président Philippe Greif	+32 (0)471 42 98 15	presidentfhv@lrpe.be
<b>Maison Wallonne de la Pêche ASBL</b>	info@maisondelapeche.be	+32 (0)81 41 15 70	maisondelapeche.be
<b>Service de la Pêche</b>	sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be	+32 (0)81 33 59 00	environnement.wallonie.be
<b>Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel</b>	info@botrange.be	+32 (0)80 44 03 00	botrange.be
<b>Parc Naturel des Sources Plateaux et vallées de Haute Ardenne</b>	info@parcnatureldessources.be	+32(0)87 63 22 05	parcnatureldessources.be
<b>Contrat de rivière Vesdre</b>	coordination@crvesdre.be	+32 (0)470 48 53 18	crvesdre.be

# Pêche et Patrimoine

La Vesdre (Verviers)



La Vesdre (Trooz)

## SITES REMARQUABLES DE LA RÉGION

- > Fagne de Malchamps
- > Lac d'Eupen (barrage de la Vesdre)
- > Lac de la Gilleppe
- > Château de Franchimont
- > Domaine Provincial de Wégimont

Le Wayai - Aval lac (Warfaaz)



La fagne de Malchamps

Pour en savoir plus sur  
le sous-bassin de la Vesdre



## CARTE D'IDENTITÉ HALIEUTIQUE DU SOUS-BASSIN

EAUX	LONGUEUR OU SUPERFICIE <sup>1</sup>	ESPÈCES RECHERCHÉES <sup>2</sup>	STATUT <sup>3</sup>	PERMIS NÉCESSAIRE(S) <sup>4</sup>	NOMBRE DE SOCIÉTÉS <sup>5</sup>
<b>ZONE D'EAUX VIVES</b>					
VESDRE <sup>6</sup>	47 KM	T, M	HVH	RW + CP	2
HOËGNE	30 KM	T, M	HVH	RW + CP	2
WAYAI	15 KM	T, M	HVH	RW + CP	2
<b>ZONE D'EAUX MIXTES</b>					
VESDRE <sup>7</sup>	24 KM	T, M, C	HVH	RW + CP	2
<b>ZONE D'EAUX CALMES</b>					
LAC DE WARFAAZ	6 HA	T, C, CARBR, CARSA, CA	HVH	RW + CP	1

- <sup>1</sup> Longueur totale du cours d'eau en Wallonie
- <sup>2</sup> T truite à toutes les techniques sauf la mouche  
M mouche C coup CA carpe  
CarBr carnassiers : brochet et perche  
CarSa carnassiers : sandre et perche
- <sup>3</sup> HVH hors voies hydrauliques VH voies hydrauliques
- <sup>4</sup> RW permis de la Région wallonne  
CP carte d'adhésion à une société de pêche locale
- <sup>5</sup> Les coordonnées des sociétés sont disponibles  
auprès de la Fédération Halieutique du sous-bassin  
de la Vesdre ([facebook.com/fhvesdre/?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/fhvesdre/?locale=fr_FR))
- <sup>6</sup> De sa source jusqu'à la confluence  
avec la Hoëgne à Pepinster
- <sup>7</sup> Depuis la confluence avec la Hoëgne  
à Pepinster jusqu'à la confluence avec l'Ourthe  
à Chênée



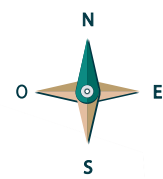
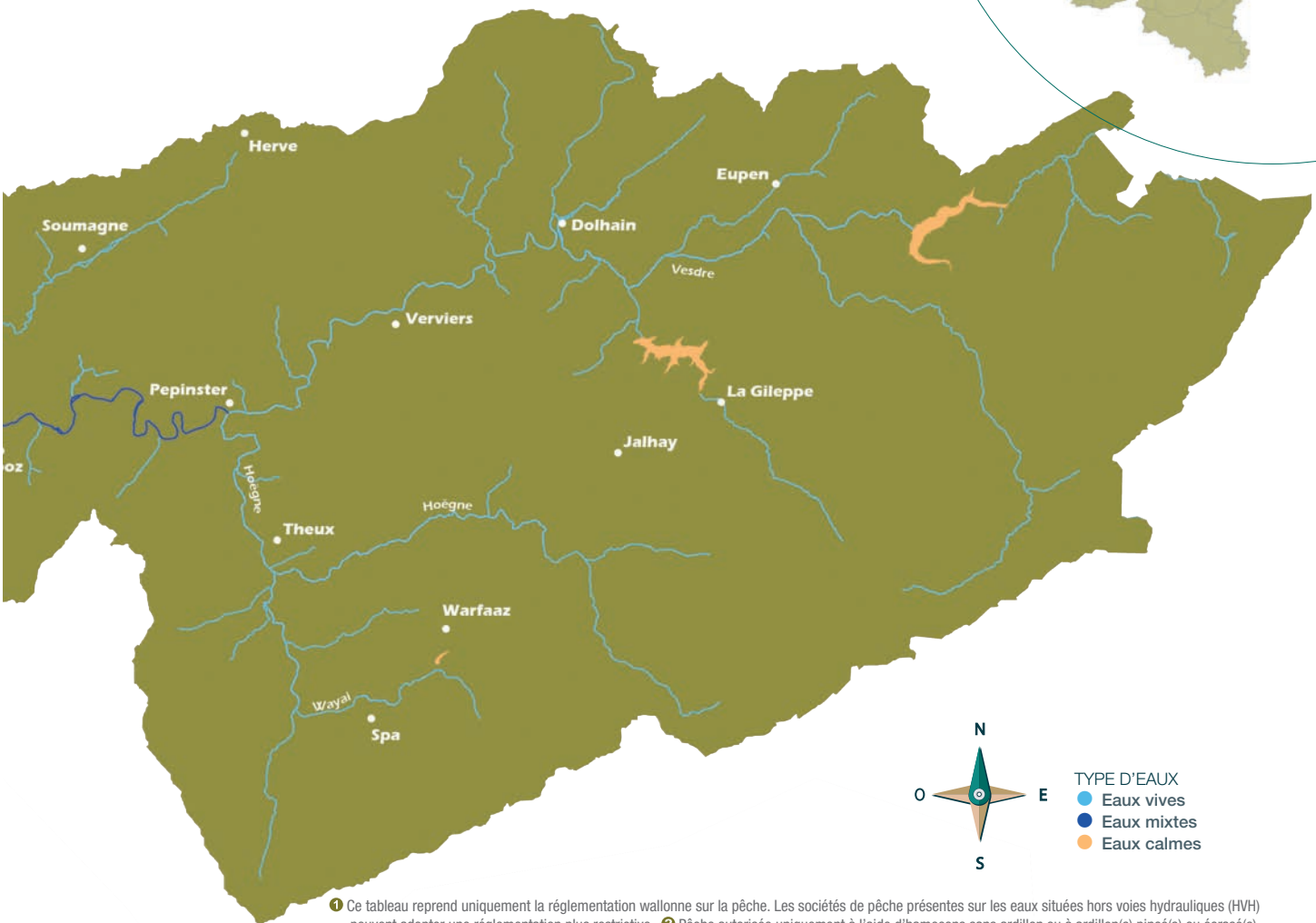
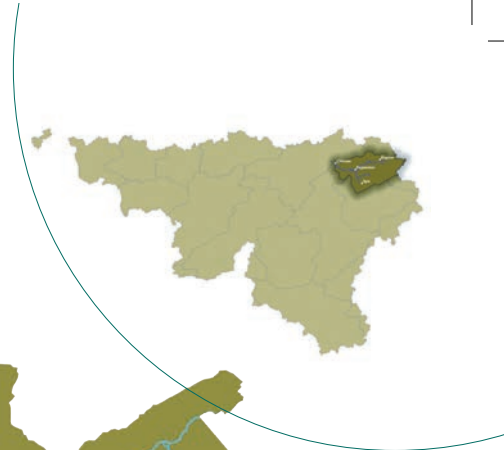
## RÉGLEMENTATION DE PÊCHE DANS LE SOUS-BASSIN <sup>1</sup>

GRUPE D'ESPÈCES	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 JANVIER	DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE MARS AU VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN	DU 1 <sup>er</sup> SAMEDI DE JUIN AU 30 SEPTEMBRE	DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE
<b>ZONE D'EAUX VIVES <sup>2</sup></b>					
GRUPE 1					
GRUPE 2			Brochet <sup>3</sup> , goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3					
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		
<b>ZONE D'EAUX MIXTES <sup>2</sup></b>					
GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3			<sup>4</sup>		
GRUPE 4			Ecrevisses uniquement		
<b>ZONE D'EAUX CALMES</b>					
GRUPE 1					
GRUPE 2		Goujon et vairon uniquement	Goujon et vairon uniquement		
GRUPE 3	Dans les lacs et étangs uniquement		<sup>5</sup>		Dans les lacs et étangs uniquement
GRUPE 4					

● Pêche autorisée ● Pêche autorisée avec restriction ● Pêche interdite ● Pêche spécifique

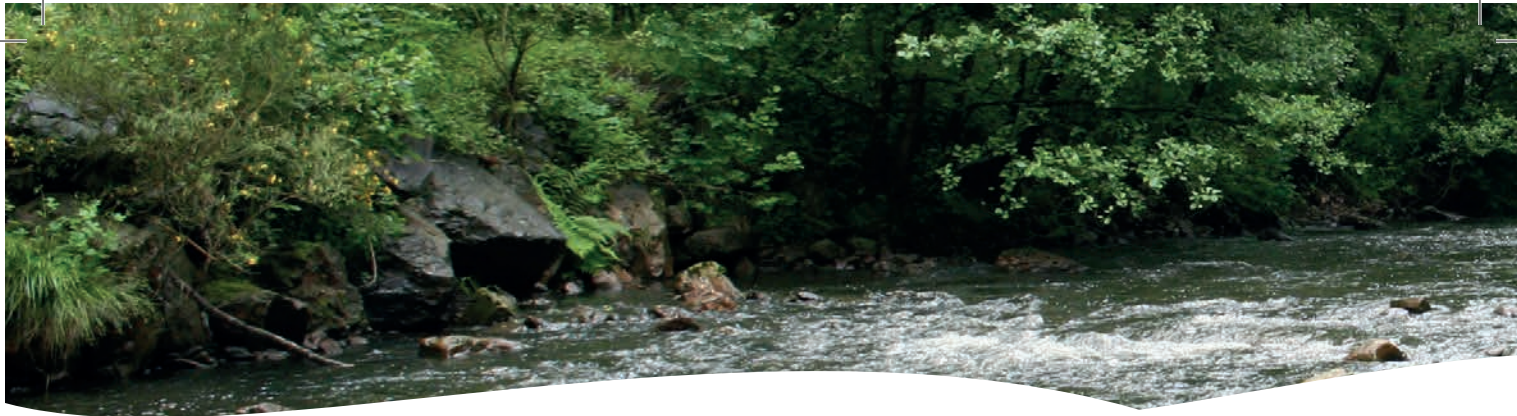


# Sous-bassin de la Vesdre



TYPE D'EAUX  
 ● Eaux vives  
 ● Eaux mixtes  
 ● Eaux calmes

- ① Ce tableau reprend uniquement la réglementation wallonne sur la pêche. Les sociétés de pêche présentes sur les eaux situées hors voies hydrauliques (HVH) peuvent adopter une réglementation plus restrictive.
- ② Pêche autorisée uniquement à l'aide d'hameçons sans ardillon ou à ardillon(s) pincé(s) ou écrasé(s).
- ③ Prélèvement du brochet interdit.
- ④ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels (leurres) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, ainsi que des montures à poisson mort manié (vairon ou goujon uniquement) d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris.
- ⑤ Pêche interdite à l'aide d'appâts artificiels (leurres) et de poissons vivants ou morts, entiers ou en morceaux, actionnés ou non, à l'exception des appâts artificiels d'une longueur maximale de 7 cm, hameçons compris, munis d'un hameçon simple et utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche.



## MAGASINS D'ARTICLES DE PÊCHE/DE NAUTISME

dans le sous-bassin de la Vesdre

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	ADRESSE	CONTACT
1	Verviers Pêche	Verviers	Rue de Battice, 26 C	+32 (0)87 33 17 56
2	Maison Bleser	Verviers	Rue du Peignage, 19	+32 (0)87 33 04 77
3	Decathlon	Verviers	Rue de la Station, 8 C/23	+32 (0)87 39 10 00

## ÉCOLE DE PÊCHE AGRÉÉE

ID	DÉNOMINATION	LOCALITÉ	CONTACT	EMAIL
1	École de pêche de la Fédération Halieutique du sous-bassin de la Vesdre	Pepinster	+32 (0)81 41 15 70	info@maisondelapeche.be



## ÉLÉMENT DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE :

Interdiction de pêcher dans les lacs d'Eupen et de la Gileppe.



La Vesdre (Verviers) >





# HORIZON PÊCHE

**MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL**

Rue Lucien Namèche 10 - 5000 NAMUR

**0032 (0)81 41 15 70**

**info@maisondelapeche.be**

**WWW.MAISONDELAPECHE.BE**

